

Kelou Ploubêr

N°80
Juillet 2015





La mairie poursuit ses travaux d'aménagement dans la commune. Le premier semestre 2015 a vu l'achèvement de la première partie de la rénovation de la toiture de l'église, la deuxième phase étant prévue en 2016. Ce fut aussi la fin des travaux de l'extension du gaz de ville au centre bourg, où vingt quatre riverains se sont raccordés au réseau. Il faut y ajouter également le raccordement des bâtiments communaux que sont l'école maternelle, l'église, la salle de sport, la salle du Carec et enfin le groupe scolaire où est prévu cet été le remplacement des chaudières. Toutes ces réalisations communales vont générer des économies substantielles. Au mois de février la construction des logements sociaux dans la ZAC (zone d'aménagement concertée) a débuté par une première tranche qui comporte douze logements. Il est prévu de la faire suivre par une deuxième tranche de quinze logements.

Une de nos priorités consiste à vendre les terrains de la ZAC et ce afin de diminuer la charge financière qui pèse lourdement sur l'endettement communal. Mais il nous faut souligner que l'importance des surfaces à urbaniser interdit de rêver de s'en dégager rapidement. Or les banquiers nous ont fait savoir qu'ils redoutent poursuivre le financement d'un projet aussi coûteux. Depuis l'an dernier plusieurs contacts ont été pris avec des aménageurs pour voir aboutir d'autres projets dans la ZAC. Aujourd'hui nous sommes en cours de discussion pour conclure la vente d'un terrain à Armor Habitat pour un projet de construction de neuf maisons individuelles en accession sociale à la propriété pour des primo accédants. Le permis de construire doit être déposé très prochainement. Un autre projet dans la ZAC était également engagé avec la SEM (société d'économie mixte de LTC) pour l'aménagement d'un lotissement de cinquante lots libres de construction et l'intégration de logements sociaux. Aujourd'hui force est de constater que ce projet est en suspens. C'est pourquoi nous avons contacté d'autres aménageurs afin de ne plus perdre de temps.

Pour les logements sociaux, notre commune qui compte aujourd'hui plus de 3500 habitants doit opérer à un rattrapage, car le taux de logements actuels est de l'ordre 5% des résidences principales, or la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains) exige un taux de 20%. La commune souhaite donc intégrer 25% de logements sociaux dans chacune des opérations nouvelles de construction dans la ZAC. C'est pourquoi, le lotissement communal François Le Guilloux compte huit logements locatifs sociaux. Pour leur réalisation nous avons fait appel à Armorique Habitat bailleur social qui doit nous présenter un projet au mois de juillet.

Dans ce bulletin municipal, vous pourrez prendre connaissance du bilan de fonctionnement et d'investissement ainsi que le budget primitif de 2015 voté lors du conseil municipal du 3 avril dernier. Un budget 2015 qui tient compte de la baisse des dotations de l'état, du coût des rythmes scolaires et un endettement communal très élevé. En ce qui concerne l'investissement il nous faut procéder à des travaux qui ont été trop longtemps retardés et entreprendre des mesures de rattrapage. Ce sont le renouvellement du matériel communal qui est prévu avec notamment le remplacement de véhicules et du mobilier de la cantine. Puis des travaux de régularisation de l'accès de la bibliothèque vont débuter au mois d'octobre. Et enfin, il nous faudra procéder à la rénovation de la chapelle de Kerfons joyaux de notre patrimoine. Des travaux de voirie rurale vont être réalisés au mois de juillet. Et comme l'an dernier un effort financier a été décidé avec un budget de 165 000 euros.

Le 13 avril dernier l'inspection académique nous informait du retrait d'un poste d'enseignant à l'école maternelle, donc de fermer la cinquième classe pour la rentrée de septembre 2015, mettant en avant que cette mesure est liée à la baisse prévue des effectifs. Il est évoqué une perte de plus de 600 élèves en 3 ans, notamment sur l'Ouest du département. Nous trouvons regrettable que les services de l'académie n'aient pas pris en compte la spécificité de la dynamique de Ploubezre quant à son évolution démographique. Cette logique mathématique va à l'encontre de l'intérêt des enfants qui vont se retrouver à près de 30 élèves par classe ce qui nuira gravement à la qualité de l'enseignement. Nous ne pouvons que déplorer cette décision qui pénalisera les enfants dans leur apprentissage. Je tiens à saluer la forte mobilisation des parents, des enseignantes et des élus pour le maintien de la cinquième classe en maternelle. J'ose espérer qu'à la rentrée lors du comptage des effectifs, l'inspection académique reviendra sur sa décision et ce afin d'offrir aux enfants un enseignement de qualité.

Nous allons continuer à travailler pour que d'autres projets voient le jour,

mais avec toujours comme objectif une gestion contrôlée de l'argent des contribuables. Je vous souhaite de pouvoir profiter pleinement de la période estivale.

Derc'hel a ra Ti-Kêr Ploubêr da gempenn ar gumun. E fin c'hwec'hmi-ziad kentañ 2015 oa bet achuet lodenn gentañ addressañ toenn an iliz. E 2016 bremañ an hini vo graet war dro an eil lodenn. Fin al labourioù astenn ar gaz e kreiz ar bourk a oa bet graet ivez ha kemeret gant 24 tiegezh. Staget vo ivez d'ar rouedad batimañchoù ar gumun evel ar skol-vamm, an iliz, sal ar sportoù, sal ar Carec ha batimañchoù ar skol a vo chānchet kerzh an hañv ar chaodierrennoù anezhe. Gant tout al labourioù-renewezañ-se a vo espernet un tamm arc'hant gant ar gumun. E miz C'hwevrer oa bet lañset saverezh tiez sokial e-barzh ar ZAC, 12 anezhe ewit al lodenn gentañ a vo heuliet gant 15 all anezhe. E-touesk an traoù d'ober kentañ-wellañ eo gwerzhañ tachennoù ar ZAC pezh a digresko pouez bec'h pounner gle ar gumun. Ret eo dimp lâret memestra eo ken bras an dachenn a vo arabat dimp huñreal. N'omp ket prest c'hoazh da vezañ aet er-maez eus an afer. Laret deus dimp paotred an arc'hant bras, paotred ar bank, int nec'het o terc'hel da vont gant ur raktres ken koustus-se. Abaoe warlene, omp bet en darempred gant embregerezhioù ewit kass da benn raktresoù all er Zac. Er c'houlz-mañ omp o komz gant Armor Habitat ewit gwerzhañ dezhe un dachenn a vo savet warni nav dl sokial a vo prenet gant tud, perc'hennet ewit ar wech kentañ. A benn nebeut amzer vo goulnnet an aotre da sevel anezhe. Ur raktres all a oa bet lañset gant ar SEM (Kevredigezh Armesk Kemesk LTC) ewit kempenn ul lotissamant a 50 lodenn dizalc'h kenstaget gant lojeiz sokial. Ret eo gouzout herie penaos ar raktres-se a chom a-sav. Se zo kaoz omp bet en darempred gant embregerezhioù all ewit nompas koll muioc'h amzer.

Kontañ a ra hon c'humun 3500 annezher enni bremañ. Ewit pezh a sell al lojeiz sokial, n'int ket niverus awalc'h. Ret vefe dimp adtapout niver anezhe, kar n'eus nemet 5% anezhe e keñver an tiez-hiniennel, padal lezenn SRU a c'houlenn 20% anezhe. Souetiñ a ra ar gumun neuze kenstagañ 25 % a diez sokial e pep oberiadur newez war ar Zac. Se zo kaoz, a vo kavet 5 lojeiz-feurmiñ e-barzh lotissamant ar gumun François Le Guilloux. Ewit sevel anezhe meump galvet Armorique Habitat a zo sañset da ginnig dimp ur raktres e miz Gouere.

E-barzh ar gelaouenn-mañ a roomp deoc'h da choût kontchoù ar mont en-dro hag ar investissamant e 2014 hag ivez budjet kentañ ewit 2015 votet e-kerzh ar c'huzul-Kêr d'an 3 a viz Ebrel diweañ. Derc'hel ar a kont ar budjet-se eus digresk leveoù ar Stad, eus frejoù lusk an dewejoù-skol hag eus gle bras ar gumun. Ewit pezh a sell an investissamant, vez ret dimp da gentañ ober labourioù a zo chomet re bell araok bezañ graet ha kemer mesurioù ewit adtapout an dale. Ret eo reneveziñ ostilhoù ar gumun, ramplasiñ da skouer kirri zo ha meubchoù kantine ar skol. E miz here a vo lañset goude labourioù ewit kompez digor war al levraoueg. Hag er fin vo ret dimp adkempenn chapel Kerfons, perlezenn hon glad. E miz Gouere vo graet labourioù war hentchoù maezioù ar gumun. Evel warlene, eo bet divizet adarre ober un dispign uhel awalc'h gant ur budjet a 165 000 euros.

D'an 13 a viz Ebrel diweañ a oa bet kelaouet deomp gant an Enselerezh Akademiezh vije lemet ur post eus ar skol-vamm, ha neuze a vo serret ar pempvet klas ewit an distro skol e Miz Gwengolo 2015, war an digarez a digreskgfe niver ar vugale da vloaz. Kollet vo sañset 600 skoliad dindan tri bloaz, e lodenn west an departamant surtout. Keun meump n'eo ket bet dalc'het kont eus kresk ingal niver an dud a deu da chom e kumun Ploubêr ha kalz a re yaouank en o mesk. Gant-se a vo karget ar c'hlassoù, kazi tost da 30 skoliad e-barzh pop hini ha n'eo ket graet se evel-just ewit diskamant mad ar skoliad. Ret eo din saludiñ youl vad ar gentañ, ar skolaerezh hag an dilennid o deus graet o seizh gwellañ ewit lâret o soñj ha manifestiñ ma chomfe digor ar pempvet klas er skol. Michañs, a vo adkontet niver ar vugale gant an distro-skol hag a vo adwelet ar gudenn ewit ma vo roet d'hon bugale un diska-mant deus ar c'hentañ.

Emaomp o vont da derc'hel da labourat evel-se ewit ma vo graet raktresoù newez met ordin o terc'hel kont eus ar stumm fur da dispign arc'hant foñcherien ar gumun.

Souetiñ a ran deoc'h tremen un hañv pijus dindan lagad an heol

Brigitte Gourhant

ÉDITORIAL

DOSSIER

Vote du budget primitif	1 à 2
Natura 2000	2
Compte administratif 2014	3
Eglise - Réseau gaz de ville	4
ZAC	5

VIE DE LA COMMUNE

Bibliothèque	6
Centre de loisirs	6
Départ en retraite	7
Guides de Kerfons	7

Une figure locale nous a quittés 8

Site internet 8

NOUVELLES ACTIVITÉS

Trégor informatique	9
Le Kreisker	9
Sophrologie	9
Aquagym Bien-être	9

ASSOCIATIONS

Association Charlotte - ACVP	10
La Ruche artistique	11
Jumelage - Chasseurs	12
Chapelle Ste Thècle - Rederien	13

ASP22 - Genêts d'Or 14

Amis de Kerfons - ASELP 15

Association de Kergrist 16

MOT DE L'OPPOSITION 17

CONSEILS MUNICIPAUX 18 à 24

Directeur de la publication : Brigitte Gourhant, Maire
 Responsable de la rédaction : Armèle Robin-Diot, conseillère déléguée à la Communication
 Comité de rédaction :
 Françoise Allain, Virginie Chauvel,
 Catherine Goaziou, Louis Jégou,
 Gabrielle Perrin, Armèle Robin-Diot,
 Marie-Odile Rolland, Les associations de Ploubezre.
 Crédit photos : Daniel Giraudon, Les associations de Ploubezre, Armèle R.D., François Vanghent

Vote du budget primitif

1) Les dotations de l'état :

Les dotations de l'état n'étant pas connues, lors du vote de notre budget primitif, celui-ci est construit avec une baisse prévisionnelle de 50 000€ de notre dotation. Ce chiffre sera réajusté lors d'une décision modificative.

2) Impôts et taxes :

Les taux d'imposition restent inchangés, soit

Taxe habitation :	20.69%
Taxe sur le foncier bâti :	23.15%
Taxe sur le foncier non bâti :	83.34%

Les recettes fiscales sont en hausse de + 24 986€, ceci s'explique par une augmentation de la base d'imposition de + 1% (loi de finances 2015) par rapport à 2014, et par une prévision à la hausse de notre population.

L'attribution de compensation (reversement LTC) : 107 720€, est en baisse par rapport à 2014, du au transfert vers LTC de la subvention versée à « Association vallée du léguer » pour un montant de 5445€ (mais cette somme ne figure plus dans le montant de nos subventions)

Le fonds de péréquation des ressources intercommunale (équilibrage entre territoire) est stable pour un montant de 45 000€.

Le total des recettes liées aux taxes s'élève à 1 370 990€.

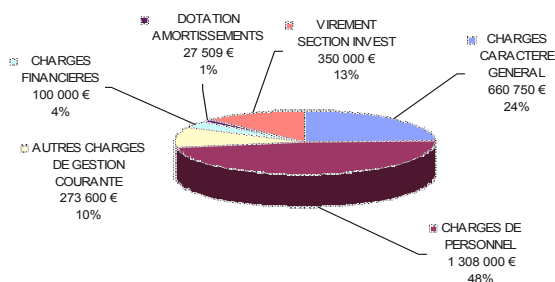
3) Budget 2014 :

1. Fonctionnement

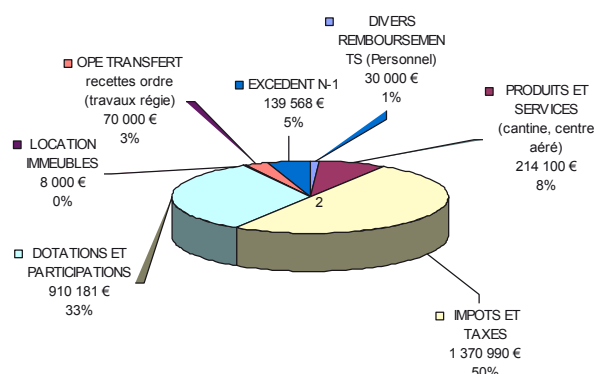
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 2 744 859€ et permet d'effectuer un virement de 350 000€ en section d'investissement. Cette diminution s'explique en partie par une hausse des dépenses de personnel de 6.34%.

(Pour mémoire, en 2013 le virement à la section d'investissement était de 646 000€, en 2014 : 470 000€ et en 2015 : 350 000€). Ces chiffres parlent : la capacité à investir diminue au profit du fonctionnement. Les charges de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes.

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2015



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015



2. Investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 334 311€.

Les dépenses mesures nouvelles 2015, s'élèvent à 1 401 622€ et les recettes à 1 595 245€.

Les restes à réaliser 2014 :

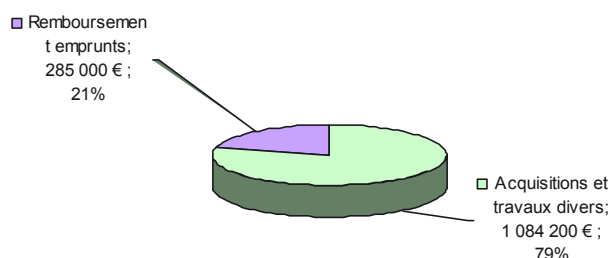
Dépenses : 495 219€ - Recettes : 739 066€.

Les dépenses mesures nouvelles 2015 se décomposent :

Dépenses immobilisations corporelles : 553 000€

- Achat terrain ZAC (pharmacien, BSB) : 314 500€ compensée par une recette de 216 000€ (Subvention LTC 81 000€ et BSB 135 000€)
- Matériel et outillage incendie : 10 000€
- Tracteur, cureuse et épareuse: 150 000€
- Véhicules cantine et ALSH 15 000€
- Matériel informatique mairie : 25 000€.
- Tables chaises cantine : 27 000€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015



Travaux en cours : 531 200€

- Divers bâtiments (dont rénovation services techniques) : 40 000€
- Travaux aménagement maison « du vieux tonneau » : 40 000€
- Travaux groupe scolaire : 20 000€
- Travaux accessibilité (bibliothèque CAREC+mairie) : 90 000€

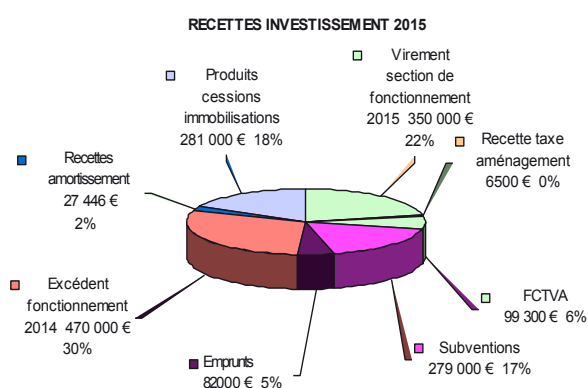
- Travaux économie d'énergie : 30 000€
- Voirie rurale 2015 : 225 000€ (dont 165 000€ routes communales)
- Voirie urbaine : 50 000€
- Travaux en régie : 70 000€

Le remboursement du capital des emprunts 2015 s'élève à 285 000€.

Les restes à réaliser s'ajoutent à ces dépenses pour un montant de 495 219€ dont toiture église : 131 087€ et rachat au budget ZAC des terrains BSB 214 000€.

Les recettes de la section d'investissement sont constituées par :

- Virement section de fonctionnement 2015 : 350 000€
- Recette taxe aménagement : 6 500€
- FCTVA : 99 300€
- Subventions : 279 000€
- Emprunts : 82 000€
- Excédent fonctionnement 2014 : 470 000€
- Recettes d'amortissement : 27 446€
- Produits cessions immobilisations : 281 000€



3. Commentaires

Pour 2015, nous voulons garder l'objectif défini lors de notre élection, c'est-à-dire veiller à maîtriser les dépenses de la commune. Cet objectif est peut être ambitieux, vu le contexte dans lequel nous nous trouvons. Nous sommes confrontés à une hausse des dépenses de personnel, qui

ne sont pas de notre ressort (mise en place des TAPS, augmentation des points d'indice pour le personnel communal, GVT, arrêts de travail).

Le budget de fonctionnement augmente de +1.56% par rapport à 2014.

L'excédent que nous réalisons en 2014, nous permet de virer au budget 2015 : 470 000€ en section d'investissement et d'abonder la section de fonctionnement d'un montant de 139 568€.

En ce qui concerne les recettes, nous prévoyons une baisse des dotations de 1.52%, ce qui représente une somme de 50 000€. Ces chiffres seront corrigés, dès que nous recevrons les arrêtés de dotation. L'impact de la baisse nationale des dotations sera amoindri par l'augmentation de notre population. Mais cette baisse générale des dotations, nous incite à rester vigilants sur nos dépenses.

Nos prévisions de dépenses en investissement restent mesurées, car notre commune étant déjà fortement endettée, nous voulons réduire le recours à l'emprunt, car le montant que nous virons chaque année de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ne cesse de diminuer.

4. Les Budgets annexes

- Budget primitif 2015 de l'eau

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 335 930€

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 245 946€

- Budget primitif 2015 Opérations Funéraires

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 3 600€

- Budget primitif 2015 de la Zone d'Aménagement Concertée

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 2 020 462€

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 1 940 451€

- Budget primitif 2015 du Pôle Médical

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 91 148€

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 168 403€

Natura 2000

Le conseil municipal du 11 mai a validé la proposition d'extension du site Natura 2000 « Rivière du Léguer et forêts de Coat an noz-Coat an hay et de Beffou ». Au niveau communal, cette extension concerne principalement les bois situés autour du Min Ran, les boisements gérés par l'ASPAS, et ceux nouvellement achetés par le Conseil Général.

Natura 2000 n'est pas une contrainte supplémentaire imposée aux propriétaires. C'est un outil permettant à ceux qui le désirent d'entreprendre des actions en faveur des milieux et des espèces protégées, et de les financer, parfois jusque 100%.

L'extension d'un site Natura 2000 est une chose rare. Le site de la vallée du Léguer a eut cette opportunité car le tracé existant jusque là ne permettait pas de prendre en compte le déplacement des espèces protégées dans les différents milieux. Le nouveau tracé englobe donc des gîtes à chauves souris importants, des tourbières, une partie des têtes de bassin versant, et une partie de l'estuaire du Léguer.



Compte Administratif 2014

1) Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2014 s'élèvent à 2 177 668€, et les recettes à 2 787 236€, ce qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 609 568€, dont 470 000€ seront versés en section d'investissement du budget 2015, et le solde d'un montant de 139 568€ abondera la section de fonctionnement 2015.

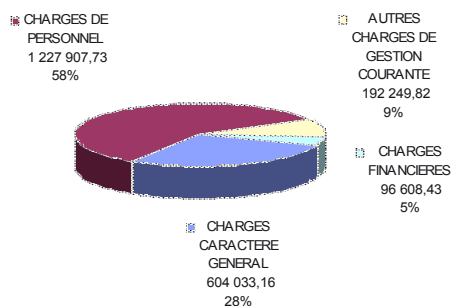
Des économies par rapport à la prévision budgétaire 2014 ont été réalisées. Pour un montant, de 105 000€.

Si l'on compare avec l'année 2013, nous constatons une augmentation de nos dépenses de 51 000€, essentiellement due aux dépenses de personnel qui s'explique par une augmentation salariale de 5 points des personnels ce qui fait environ 12 000€, le GVT (avancement d'échelon des personnels), plusieurs arrêts de maladie, et la rémunération des personnels dédiés aux TAP en année pleine.

Les TAP (temps d'activités périscolaires) engendrent un déficit de 69 000€ pour le budget communal. (dépenses : 128 000€ ; recettes : 59 000€)

Sur les charges à caractère général, nous réalisons 11 000€ d'économie, avec tout de même une forte augmentation sur le compte : prestations de services (rémunération intervenants pour le périscolaire) + 31 000€.

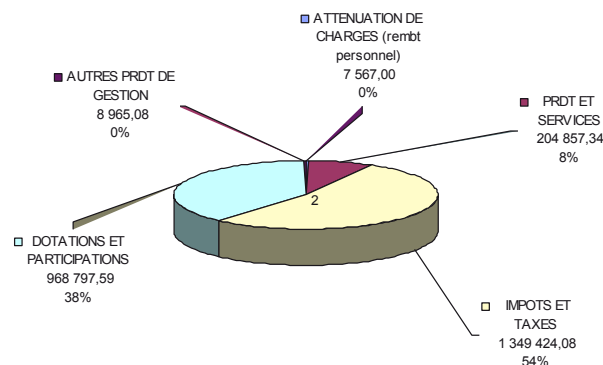
DEPENSES FONCTIONNEMENT 2015



En ce qui concerne les recettes de gestion, elles progressent de 30 000€ par rapport à la prévision budgétaire, en partie due à des remboursements divers tels que CAE, remboursement CAF, et également des recettes supplémentaires dues au titre des repas cantine (journée du mercredi) et activités périscolaires.

En comparaison avec l'année 2013, elles progressent de 54 000€. Les dotations et participations augmentent de 43 000€, taxes foncières et habitation : 23 000€ (effet augmentation population)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015



2) SECTION INVESTISSEMENT

En ce qui concerne la Section d'Investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 62% du budget primitif, soit un montant égal à 1 072 562€.

Remboursement emprunts : 281 000€

Dépenses immobilisations corporelles : 129 796€

- Achat de la maison « du vieux tonneau » pour un montant de : 49 819€
- Divers matériel et outillage pour services technique et voirie : 22 500€
- Acquisition d'un logiciel pour gérer cantine, garderie : 9 700€
- Table chauffante cantine pour : 3 100€
- Remorque tri-benne pour : 5 600€.

Travaux en cours : 503 253€

- Rond point Quillero : 16 046€
- Fin aménagement de la rue des chênes verts : 172 830€
- Travaux groupe scolaire : 38 463€
- Travaux étanchéité toiture terrasse (école) : 8 400€
- Toiture église : 34 000€
- Voirie rurale : 189 000€
- Voirie urbaine : 35 000€
- Travaux en régie : 118 175€

Le déficit reporté de 2013 est de 320 200€

Les recettes d'investissements s'élèvent à 955 292€. En résulte, un déficit reporté d'investissement sur 2015 de 437 470€.

L'emprunt prévu en 2014, pour un montant de 614 401€ n'a pas été réalisé.

LTC détecte et répare les fuites du réseau d'eau

Le service eau et assainissement de LTC a procédé fin 2014 au remplacement d'un tronçon de canalisation de distribution, dans le secteur de Roc'h Ilin. D'une longueur d'environ 500 mètres, ce réseau datant des années 60 était devenu source de fuites à répétition.

Les fuites étant multiples et très difficiles à repérer, le choix a

été fait de remplacer la conduite dans sa totalité.

Son remplacement a ainsi permis une amélioration notable du rendement de réseau, contribuant à atteindre le rendement actuel de 93 %, ce qui est un très bon rendement comparé à la plupart des réseaux de distribution d'eau potable.

Travaux de l'église

En novembre 2014 les travaux de renforcement de la charpente et de couverture ont démarré sur l'église, et se sont achevés fin mai 2015. Le cabinet d'architecte qui a été missionné pour ces travaux est le cabinet Léopold de Morlaix. Les travaux de charpente ont été réalisés par l'entreprise DLB de Gouesnou et les travaux de couverture par l'entreprise JP Droniou de Ploubezre.



Travaux de prolongement du réseau gaz de ville

Les travaux d'extension du réseau de gaz de ville sont maintenant terminés. Malgré les désagréments causés par leur réalisation (circulation alternée, bruits), ils se sont très bien passés.

L'inauguration officielle de ce nouveau réseau a eu lieu le 26 mai à 18h en présence de nombreux membres du conseil municipal, de riverains, et des commerçants et artisans du bourg.

De nombreux riverains et artisans ont profité des travaux pour se raccorder à ce réseau. Outre les raccordements des particuliers, cette extension a permis de raccorder la salle des sports, le CAREC, les écoles, l'église ainsi que les commerçants du bourg. Ils pourront observer une économie d'environ 50% par rapport au gaz propane, et plus encore comparé au fioul. La commune profitera aussi de ces économies en raccordant prioritairement la chaudière du groupe scolaire cet été. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Lagadec.

Les riverains du réseau peuvent encore demander le raccordement en s'adressant directement à GRDF (M. LE BLANC 02 96 62 48 83).

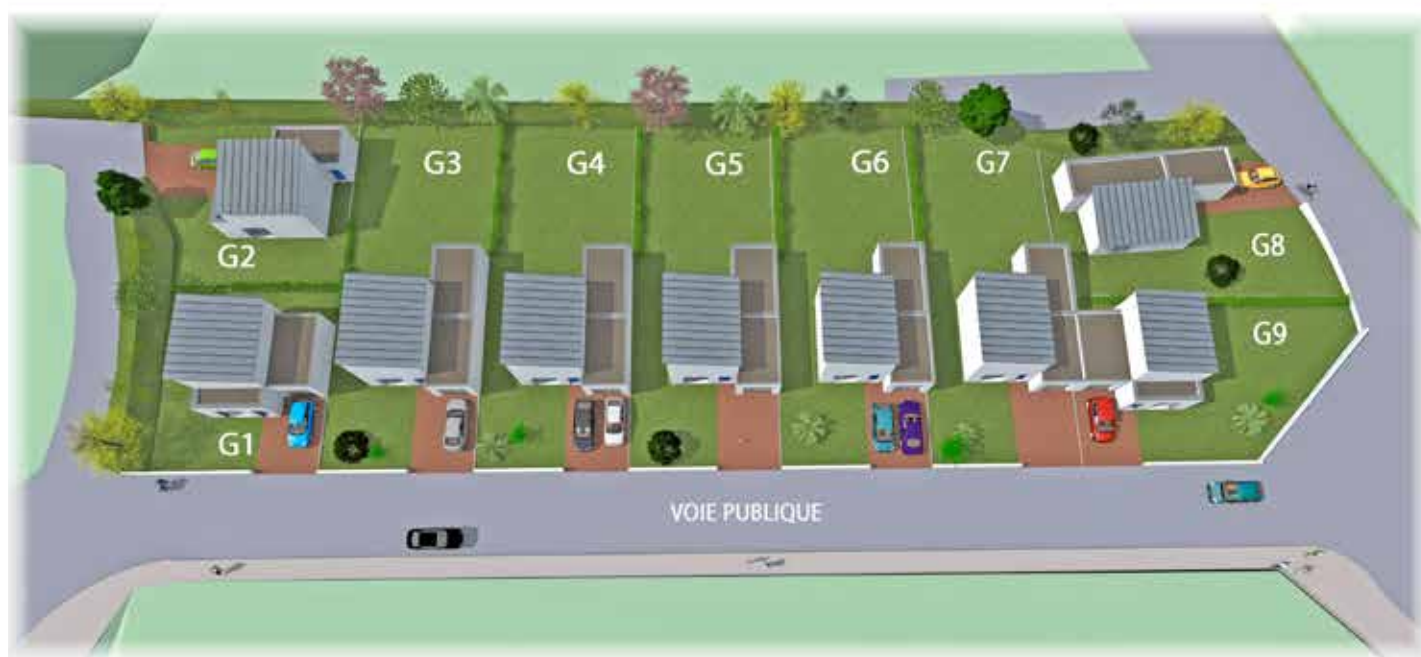


La ZAC

Depuis ce printemps, les logements BSB (Bâtiments et Styles de Bretagne) sortent de terre. Alors que les travaux de gros œuvre s'achèvent, les travaux de couverture ont commencé, donnant ainsi une idée de la volumétrie des bâtiments. Douze logements sont en construction : 2 individuels et 10 collectifs ; les types de logements sont des T2, T3, T4. La livraison de cette première tranche est prévue pour décembre 2015. Ces logements seront conformes à la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012). Les enjeux de cette réglementation est de limiter les consommations d'énergie et l'objectif est, pour notre région, de ne pas dépasser 55 kwhep/m²/an. Selon la RT2012, les logements disposeront d'une installation de production d'énergie renouvelable. Suivront les travaux de la deuxième tranche. Cette 2^{ème} tranche comprendra 15 logements, 1 individuel et 14 collectifs.



CONSTRUCTION DE NEUF MAISONS INDIVIDUELLES POUR PRIMO ACCÉDANTS



Superficie de la parcelle : 3810 m²

24 logements/hectare

Sous parcelles privatives

G1	1 T3 de 64 m ²	G6	1 T4 de 83 m ²
G2	1 T3 de 64 m ²	G7	1 T4 de 83 m ²
G3	1 T4 de 83 m ²	G8	1 T3 de 64 m ²
G4	1 T4 de 83 m ²	G9	1 T3 de 64 m ²
G5	1 T4 de 83 m ²		

Vie de la commune / Buhez ar gumun

Bibliothèque municipale

Les mercredis de 10h à 12h et les lundis du mois de juillet de 16h15 à 18h15.
La fermeture annuelle aura lieu au mois d'août à partir du dimanche 9 au dimanche 30.
Bonnes vacances à tous !



Jeanne Guillou



20 ans, salarié de la bibliothèque municipale de Ploubezre.
Employé en contrat aidé depuis le 16 mars 2015.

J'espère apporter un vent de fraîcheur et pouvoir faire venir de nouveaux adhérents à la bibliothèque notamment des ados qui ont un peu déserté les lieux !
L'équipe de bénévoles et moi-même allons faire en sorte de dynamiser la bibliothèque en créant de nouvelles animations dès la fin des travaux qui auront lieu fin 2015.
Alors à bientôt, et attendez-vous à être surpris !

Le centre de loisirs des MERCREDIS

Durant toute l'année scolaire, des enfants inscrits au centre des mercredis après-midis, ont pu participer à différentes activités mais aussi à différents concours...

Le premier s'appelle « Ecologeste », en collaboration avec la DDCS et la CAF, les enfants du centre ont donc imaginé et créé des jeux sur le thème « BEURK MEME PAS PEUR », tels que le « MEMO CROTTE » ou encore le « TETE A BEURK » et les « PIC'CIBEURK ». Les enfants encadrés par Mélanie KERLEVEO (directrice du centre les mercredis) et Clémence LE CHEVILIER (animatrice) se sont rendus à Ploufragan au festival : « LA NATURE EN JEUX », afin de présenter leur création. Ils sont revenus avec le prix du jeu le plus recherché ainsi que le « loto crottes ».



Le second concours auquel le centre a participé, est celui organisé par le parc d'attraction « royal-kid ». Les enfants ont ainsi créé le château de la mascotte « LEON » avec l'aide des animatrices Clémence, Nathalie, Ghislaine, et Mélanie. Mais malheureusement les votes en ligne n'ont pas été suffisants pour faire gagner le droit au centre de loisirs une sortie au parc d'attraction.

MAIS BRAVO AUX ENFANTS !!!!

LE CENTRE DU MERCREDI FERMERA SES PORTES LE 01 JUILLET (avec un barbecue et une sortie de fin de centre)

POUR REOUVRIRE LE 02 SEPTEMBRE.

Dossier d'inscription disponible en MAIRIE ou sur le site de la commune.

Départ de Désiré Le Mest, arrivée d'Olivier Guillemot

Le 30 avril dernier, une cérémonie s'est tenue au Carec en l'honneur de Désiré Le Mest, qui a fait valoir ses droits à la retraite à partir du mois de mai. L'assemblée a tenu à témoigner toute sa sympathie au futur retraité et à le remercier pour ses 24 années d'engagement au service de la commune.

Le parcours professionnel de Désiré débute en 1973 après avoir obtenu son CAP de mécanique générale, il est employé chez Ouest Motoculture à Lannion en tant que mécanicien agricole où il exercera durant 18 ans. Désiré est recruté le 1^{er} mai 1991 à la commune de Ploubezre par Monsieur Paugam maire de l'époque. Il est nommé stagiaire en qualité de conducteur spécialisé. Initialement, son poste consistait à conduire le tractopelle et à entretenir les bords de routes avec l'épareuse. Très vite, il se voit confier la responsabilité du personnel technique. L'autre volet de son travail, au sein du service technique, était la maintenance du matériel et pour cela ses connaissances en mécanique étaient un atout pour la commune.

Durant ses vingt-quatre années de carrière dans notre collectivité, Désiré aura été sous la direction de trois maires : André Paugam, Jean-Yves Menou et pour terminer Brigitte Gourhant.

Soulignons la grande disponibilité dont Désiré a toujours su faire preuve dans l'exercice de sa fonction et son sens du service au profit de la population.



A la suite de Désiré, la commune a recruté un nouveau responsable des services techniques. Il s'agit d'Olivier Guillemot, précédemment il a effectué une carrière militaire dans la marine, comme électricien de bord, pendant quinze années, comme plongeur démineur. En 2009, il intègre GDF-SUEZ, où il est chargé de l'environnement et de la dépollution des sols. « Pendant toute ma carrière professionnelle, j'ai été en déplacement, et je souhaitais me poser, c'est la raison pour laquelle j'ai postulé pour ce poste. Je connais bien la région, car mon épouse est de Saint-Quay-Perros. Professionnellement, je vis une nouvelle expérience. J'ai pris mes fonctions, le 13 avril, et j'ai beaucoup de choses à découvrir, à commencer par la commune, et le fonctionnement des services techniques. Mais je ne me fais pas de soucis, les premiers contacts ont été très bons. »

Guides de Kerfons

Comme tous les ans la chapelle de Kerfons sera ouverte de mi-juin à mi-septembre.

Bleuenn Jaguin, Alexandre Jacob, Claire Loeuille et Pierre-Adrien Salaün accueilleront le public pendant toute la saison estivale.

Une matinée de formation a eu lieu à la chapelle le 30 mai dernier avec la participation de l'un de nos spécialistes de la chapelle : Jean-Yves Le Moing.

HORAIRE D'OUVERTURES CHAPELLE DE KERFONS SAISON 2015

Du 15 au 30 JUIN et du 1^{er} au 13 SEPTEMBRE.

La chapelle est ouverte tous les jours sauf le mardi.

De 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (lundi, mercredi, jeudi)

De 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 (vendredi, samedi, dimanche).

Du 1^{er} JUILLET au 31 AOÛT

La chapelle est ouverte tous les jours :

De 10h00 à 13h00 et de 15h à 19h00.

Les tarifs sont identiques aux années précédentes :

2€, gratuit pour le moins de 12 ans.

1.5€ pour les groupes de plus de 10 personnes.

Gratuit pour les habitants de Ploubezre et les estivants louant un gîte sur Ploubezre.



Une figure locale nous a quittés

François Fomel s'est éteint à l'âge de 71 ans.

Demeurant à Ploubezre depuis 46 ans, cet homme de cœur s'investissait énormément tant ses qualités humaines et sa disponibilité étaient sans limites. Sa volonté de réussite dans sa vie familiale, professionnelle, associative et municipale a fait qu'il a marqué de son empreinte et de sa générosité son existence exemplaire dans notre commune de Ploubezre.

Il savait concilier le temps entre famille, amis et passions.

Il épousa Annie en 1966 et devint papa de deux filles, puis papy de cinq petits-enfants, tous vivants dans l'harmonie et le bonheur.

Grand passionné de cynégétique, François s'est vu décerner en septembre dernier la médaille de la Fédération Départementale des Chasseurs pour ses 55 ans de permis. Cet amoureux de la nature a malheureusement vécu sa dernière ouverture. La menée de ses chiens courant était son apogée. On pouvait lire dans la lueur de ses yeux pétillants, lorsque la musique de ses chiens se faisait entendre, eux qui hurlaient fort à la poursuite du gibier. Alors François exprimait en breton sa satisfaction en disant : « Me la'ar dit !! »

Ce grand bénévole fut membre actif de l'Association communale de chasse durant 20 ans, vice-président durant 13 ans, et président durant 6 ans : un record !

Ses talents culinaires étaient aussi appréciés de ses amis. Chaque gibier méritait une préparation « maison et le savoir-faire du « Maître » était complété par l'apport de légumes et condiments du grand jardinier. Les produits du potager familial relevaient la saveur du festin.

François fut également durant la scolarisation de ses deux filles, membre actif de l'Amicale Laique. L'animation du stand du lapinodrome était sa spécialité et chaque année, lors de la kermesse, il se remobilisait pour réaliser un résultat toujours meilleur.

Homme populaire et estimé, François ne pouvait avoir vécu sans une participation à la vie municipale. Il fut élu conseiller municipal en 1995. Grand amateur de boules, il souhaitait la création d'un bouledrome. Il en devint l'instigateur, puis le « bâtisseur » avec l'aide de ses collègues de l'amicale bouliste.

En août 2001, il accéda au poste d'adjoint à la voirie et à l'agriculture, succédant à son cher ami Albert Perrot. Sa présence, son efficacité et ses contacts furent appréciés de toute la population durant ses deux mandats.

En l'année 2000, François faisait valoir ses droits à la retraite à l'âge de 57 ans, après une carrière professionnelle réussie qu'il terminera comme agent de maîtrise au syndicat de voirie.

En 2010, une seconde maladie atteint François. Celle-ci sera cruelle et sans pitié malgré sa lutte courageuse durant 4 années. Son départ laisse un grand vide.

Nous gardons de lui le souvenir d'un homme loyal, dévoué qui a su s'impliquer sans retenue dans la vie de la commune. Nous lui en sommes reconnaissants et lui disons MERCI.

Cicéron disait « La vie des morts est de survivre dans l'esprit des vivants ».

Kenavo François !



Site internet de Ploubezre

Comme vous avez pu le constater, le site Internet de la commune n'était plus accessible depuis quelques mois. En effet, le logiciel permettant la gestion et la mise à jour du site, était la propriété d'un élu de l'équipe municipale précédente. De ce fait, nous n'étions plus en mesure de réaliser la mise à jour régulière du site. Le service rendu aux Ploubezriens a été interrompu durant quelques mois. (Nous vous prions de nous en excuser.)

Nous avons dû engager la conception et la réalisation d'un nouveau site et aujourd'hui nous avons le plaisir de vous annoncer que le nouveau site est maintenant accessible à tous. Tout n'est pas encore complètement abouti, il est toujours en cours d'amélioration. Les mises à jour se font régulièrement. Nous avons souhaité qu'il soit facile d'utilisation et sobre dans sa présentation, il est également « reponsive » c'est-à-dire accessible sur tous supports (PC, tablette, smartphone).

Nous espérons qu'il vous rendra les services souhaités et vous informera sur tout ce dont vous avez besoin concernant la vie de Ploubezre. N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions d'améliorations, ce service est pour vous, nous ferons notre possible pour répondre au mieux à vos attentes.

<http://www.ploubezre.fr>



Nouvelles activités / Obererezhioù nevez

Trégor Informatique

Après avoir exercé pendant cinq ans à domicile, Yann Laudren vient d'ouvrir une enseigne, Trégor Inform@tique, au bourg, dans les anciens locaux du tabac-presse, dans la rue Jean-Marie-Le Foll. Yann Laudren propose différents services, dépannage, formation, installation à domicile, vente de matériel (PC, PC portable, accessoires, imprimantes, smartphones, tablettes etc.), pour particuliers et professionnels.

Pratique : le magasin est ouvert du mardi au samedi, de 9 à 12 h, et de 14 h à 18 h.

Contact aux **02.96.23.20.72** ou **06.21.42.40.73**

ou par mail : www.tregorinformatique.fr



Le Kreisker

Cela fait un peu plus d'un an que nous nous sommes installés aux fourneaux du Kreisker et nous tenons à remercier tous les habitants et associations de nous avoir donné leur confiance pour la réalisation de leur repas. C'est avec un grand plaisir et honneur que nous renouvelons, cette année, les repas que certains nous ont déjà confiés. Nos horaires d'ouvertures sont : du Lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 30 Le week-end et jours fériés sur réservation pour vos repas de groupe, de famille, baptême, communions, Mariage et repas d'enterrement. Nous restons joignables à tous moments au **02 96 47 16 37**.



Sophrologie

Formée à l'Institut de Formation à la Sophrologie (Paris X) par Catherine Aliotta et son équipe, je suis sophrologue certifiée RNCP, membre de la Chambre Syndicale de la Sophrologie.

Je propose à mon cabinet des accompagnements individuels réalisés dans le cadre des thèmes principaux suivants (liste non exhaustive) : maternité, acouphènes, sommeil, traitements médicaux, compétitions sportives, examens, apprentissage scolaire, gestion de la douleur, prévention du burn-out, ménopause...

Voici mes coordonnées :

Résidence Les Amiraux, 37 rue Joseph Lesbleiz, 22300 Ploubezre

02 56 39 41 49

<http://vsophrologie.wix.com/live>



Aquagym Bien-être



Cours au Pôle Médical de Ploubezre

Cours de 1 heure

Le Lundi de 9h à 19h

Le Jeudi de 9h à 15h

Le Samedi de 9h à 13h

sur RÉSERVATION
au 06 15 84 75 51

→ Etirements

→ Renforcement musculaire

→ Travail Postural

→ Relaxation

**OUVERT
TOUTE L'ANNÉE**

Aqua-Bike

10€
la séance

Piscine
à 33°C

© Studio Graphique Ciel - Lannion - 06 99 99 84 84 - Crédits photos © F. Fouad.com

Pôle Médical et Paramédical
2 rue François Tanquay-Prigent 22300 PLOUBEZRE

TS Élec

TS Élec
Électricité générale

Stéphane TURLUCHE
ARTISAN ÉLECTRICIEN
neuf - rénovation

06 79 82 00 03 - 02 96 47 12 52

tselec22@orange.fr

Kernabat - 22300 PLOUBEZRE

Associations / Kevredigezhioù

Association Charlotte

Cette année, Charlotte a fait deux voyages à Barcelone (septembre 2014 et mars 2015), afin de poursuivre ses Intensifs au centre Essentis. Les progrès de Charlotte sont vraiment notoires depuis qu'elle se rend là-bas (depuis novembre 2011). Ces séjours de 3 semaines deux fois par an lui permettent de continuer à progresser et à s'épanouir.

La méthode Essentis est un programme intensif et pluri-disciplinaire de neuro-réhabilitation.

La méthode ne suit pas un protocole, mais s'adapte à l'individualité de chaque enfant, à raison de 4 heures par jour, 5 jours par semaine.

Les activités sur place sont :

- de l'ostéopathie.
- de l'acupuncture.
- travail avec des kinés. (différents ateliers)
- rééducation en piscine.

Après chaque intensif, les parents reçoivent un compte-rendu écrit et une vidéo des différents ateliers, pour pouvoir continuer à la maison le travail entrepris.

Depuis octobre dernier, l'Association a organisée un couscous en octobre 2014, une opération Pizza avec Braiz Pizza en février 2015 qui ont rencontré beaucoup de succès.

Nous avons reçu aussi un don de 500€ de « La Lou-Ann de Pleumeur-Bodou » et 200€ de « l'amicale des boulistes » et nous les en remercions.

Toutes ces actions ont permis de financer le séjour du mois de Mars dernier.

Prochaines manifestations le samedi 17 octobre 2015 pour le couscous au Carec et au mois de février 2016 pour l'opération Pizzas.

Nous sommes aussi à la recherche de 4,5 personnes qui auraient 1h par semaine (ou de temps en temps) à consacrer à Charlotte afin que nous puissions mener à bien son nouveau programme de Stimulation. Pas besoin de connaissances spéciales, c'est une aide afin de l'installer pour ses différents ateliers de travail. Vous pouvez venir nous voir pendant une séance avant de d'accepter de nous aider. N'hésitez pas à nous contacter.

Contact : Association Charlotte
Roselyne Daniel
11 rue Ernest Renan
22300 PLOUBEZRE
Tél. : **02 96 47 15 95**
E.mail : charflo@wanadoo.fr



ACVP Sortie Féminine

La sortie féminine annuelle s'est déroulée le 21 et 22 mars sous un soleil radieux

Tous les ans à la même époque a lieu une sortie organisée par deux cyclotouristes féminines qui dissimulent jusqu'au départ la destination du groupe et le lieu de d'hébergement. Cette fois-ci direction, l'île Grande avec un hébergement au centre de vacances « Rêves de Mer ».

Un circuit de 40 kms, avec un arrêt à la Pointe de Bihit où nous avons pris, avec une magnifique vue sur mer, une collation avec des friandises. Ensuite, nous avons repris notre route pour partager un dîner entre copines, suivi d'une soi-

rée joyeuse. Le lendemain matin, randonnée et rendez-vous pour le déjeuner avec nos conjoints et en fin d'après midi retour vers notre commune de Ploubezre pour terminer ce WE bien rempli par un sympathique buffet à la salle Andre Paugam où nous ont rejoints les cyclos qui n'avaient pu participer à cette sortie.

Merci aux organisatrices et à l'année prochaine pour une autre destination.

CONCERT associatif des intervenants Musique et Chant

La ruche artistique proposait à ses adhérents son premier concert associatif animé par les intervenants du « Pole Musique ».

Un concert ludique et rythmé apprécié par un nombreux public venu en famille.

Pour notre association, le dimanche 15 mars au CAREC était un excellent moyen de faire découvrir tous les instruments pratiqués par nos élèves.



CONCERT DU PRINTEMPS Musique et Chorales

La chorale du Lycée Félix Le Dantec, sous la direction de Nelly CAM et POLLEN, dirigée par Clare GOUBIN de la ruche Artistique nous proposaient pour la cinquième année le Concert du printemps dans un voyage musical de leurs répertoires classiques (Bach/Gounod), contemporains (Freddie Mercury - Montserrat Caballé) Jazz (Ray Charles), ou langues du monde (négro-spiritual) (choeur final de la symphonie Bretagne de Didier Squiban).

En ouverture, c'était la participation du TRIO de La ruche Artistique sur une note Celtico Berbère Baroque avec Nathalie le Gaouyat-Zahir - Clare Goubin et Hervé Romagny et biens d'autres surprises.

Le public était au rendez-vous et a beaucoup apprécié ce moment musical.



La Ruche Artistique et la bibliothèque municipale Les Fables de Jean De La Fontaine En Musique et chant

Sur une idée originale, Sidonie EUVREMER de l'Ecole de Musique du Trégor et Nathalie Le GAOUYAT de la Ruche Artistique nous ont proposé sur un air baroque les fables de La Fontaine façon vaudeville.

C'était une salle comble le 28 février pour ce spectacle pour les petits et grands. (Apprises par coeur dès l'école, étudiées à l'université, récitées sur les scènes des théâtres, les Fables de Jean de La Fontaine (1621-1695) rencontrent encore aujourd'hui un grand succès, signe de leur éternelle actualité et de la modernité de leur message.)

Pour ce concert, des fables connues, d'autres un peu moins, tantôt chantées, tantôt récitées, avec quelques petites pointes d'humour bien dans l'esprit de Jean de La Fontaine... que Sandra QUELEN au chant, Marie-Noëlle JACOB & Sidonie EUVREMER à la flûte traversière, Michel LEMEU & Nathalie LE GAOUYAT à la Viole de Gambe ont rencontré un attentif et chaleureux public.



Contact : Association La Ruche Artistique **02 96 37 52 65** et **02 96 95 39 57**

Ou site : <http://association-la-ruche-artistique-ploubezre.com/>

Comité de jumelage Lannion-Caerphilly/Ploubezre-Llanbradach

A la découverte du Pays de Galles avec « l'opération jonquilles »...

Dans le cadre des semaines Galloises, le Comité de jumelage Lannion-Caerphilly/Ploubezre-Llanbradach a organisé une « opération jonquilles » le vendredi 17 octobre 2014 à l'intention des élèves du CM1 et du CM2 de l'école primaire publique de Ploubezre. L'objectif étant de faire connaître la culture du Pays de Galles et de sensibiliser les enfants au respect de la nature et de l'environnement.

Des ateliers appréciés par les enfants

Les élèves, en tout près de 70, ont été répartis dans cinq ateliers qu'ils ont visités successivement. Ces derniers, animés par des membres du Comité de jumelage, abordaient chacun un thème différent. Il y avait la plantation de bulbes de jonquilles dont cette fleur est un des véritables symboles du Pays de Galles mais aussi les langues (Gallois, Breton) avec les ressemblances et différences et leurs traductions en Anglais et Français.. Ensuite, l'économie du Pays de Galles avec l'épopée des mines de charbon puis

sa géographie et son histoire depuis les Celtes jusqu'à nos jours. Enfin les autres symboles du Pays de Galles que sont l'hymne Gallois, le drapeau, le dragon, le poireau, les lovespoons, la fête de la st Dewi...

A la fin de chaque atelier, les enfants ont répondu à un quizz et ils ont tous été récompensés par la remise d'un diplôme. La matinée s'est terminée par une dégustation de welsh-cakes.

A cette occasion, le Comité de jumelage a rendu un hommage à Marie-annick Séveno, ancienne Vice-Présidente de l'association, décédée brutalement en mars 2014 et qui s'était beaucoup investie dans la création des « Semaines Galloises ». Il remercie également les enseignants qui se sont associés à cette opération ainsi que la Municipalité de Ploubezre qui avait mis ses locaux à disposition.



Les Chasseurs misent sur la sécurité

La société de chasse organisait le samedi 7 mars 2015 une journée sécurité tir à balles sur le site de la fédération de chasse des Côtes d'Armor de Glomel en Botsay.

« Depuis quelques années, le sanglier est de plus en plus présent sur notre secteur. Par mesure de sécurité, la société souhaitait que ses chasseurs soient sensibilisés par le tir à balles sur différentes cibles mobile et fixe.

Cette année, 20 chasseurs ont suivi cette formation très intéressante. »

Afin organiser une nouvelle session de formation pour 2016, merci aux chasseurs intéressés de se manifester auprès du bureau.

Prochaines dates à retenir :

- Concours de boules le dimanche juillet au boulodrome
- Grand vide grenier avec 200 exposants le samedi 15 août 2015



REPLACEMENT VITRAUX : Chapelle Sainte Thècle de Kériel

Restauration du petit patrimoine communal oublié

La commune de PLOUBEZRE, en partenariat avec l'association la ruche artistique et son nouvel atelier vitrail, propose le remplacement des deux vitraux de la chapelle Ste Thècle. La dépose et création des vitraux se pratiquent sur place suivi de la repose sur l'édifice. Notre partenariat avec une association culturel communal dans le cadre de la sauvegarde du petit patrimoine est une très bonne façon de préserver l'héritage culturel pour le futur.



Les Rederien Ploubêr - Trail des 2 Rives



Pour cette 8^{ème} édition du Trail des 2 Rives organisée par l'association Rederien Ploubêr, c'est sous le soleil que plus de 230 coureurs ont pris le départ.

Sillonnant à travers les chemins des communes de Ploubezre et Lannion, les 2 épreuves de 7 et 14 km ont permis à tous les participants de découvrir la vallée du Leguer... au prix de quelques efforts !

Sur le 14 km, ce sont Yoann Garault et Linda Tremel Choquer qui remporté la victoire dans leur catégorie en respectivement 49 mn et 1h03.

Quant au 7 km, Glenn Le Quere (en 28 mn) et Isabelle Lojou (en 39 mn) arrivaient en tête à l'issue de l'épreuve.

Les Rederien Ploubêr tiennent à remercier tous les bénévoles qui ont prêté main forte pour l'organisation de la course ainsi que tous les sponsors qui ont soutenu le club tout au long de l'année.

L'association invite tous ceux qui souhaitent découvrir la course à pieds dans la bonne ambiance à les rejoindre. N'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Renseignements sur les Rederien Ploubêr :

Web : <http://rederien.plouber.over-blog.com>

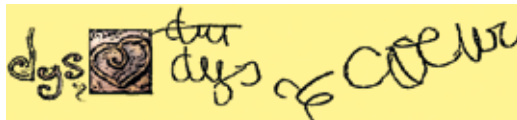
Mail : rederien.plouber@gmail.com

E-mail : rederien.plouber@gmail.com

Site : <http://rederien.plouber.over-blog.com/>



Dys de coeur



Dys de Coeur est une association de loi 1901. Dys de Coeur est une association créée en 2009 et située dans le Trégor-Goëlo. Elle s'adresse aux jeunes souffrant de troubles d'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie, troubles attentionnels...) et à tous les acteurs qui les entourent (parents, enseignants, AVS professionnels de santé).

Cette association est née de la volonté de parents, d'enseignants et de professionnels de santé, de croiser leurs regards et d'unir leurs forces pour venir en aide aux jeunes porteurs de troubles spécifiques d'apprentissages.

Dys de coeur s'est donnée comme mission de :

- Permettre aux jeunes présentant des troubles d'apprentissage de se rencontrer et de partager leurs vécus, leurs expériences, leurs idées, ...
- Proposer des espaces d'échange entre les parents, les professeurs, les AVS, les rééducateurs, ...
- Organiser des groupes de travail pour réfléchir à la place des jeunes «dys» en classe, aux pratiques pédagogiques, aux moyens de rééducation et de réadaptation.
- Faire connaître et reconnaître les situations de handicap engendrées par les troubles d'apprentissage.
- Collecter et échanger des informations, des outils, des trucs et astuces nécessaires à chacun

Ainsi, plusieurs soirées ont déjà été organisées ces dernières années autour des trucs et astuces, des démarches à effectuer, ou encore des essentiels pour bien préparer la rentrée. Des discussions riches et animées et différents projets ponctuent les réunions de groupe. Les réunions du groupe «jeunes» ont lieu en parallèle de celles du groupe «adultes» toutes les six semaines environ.

Un site internet existe www.dysdecoeur.fr sur lequel on peut trouver toute l'actualité de l'association, ainsi que différentes informations sur les troubles d'apprentissages, des outils pour favoriser les apprentissages ... pas de formules magiques ni le catalogue des solutions miracles, simplement quelques astuces !

L'association n'a pas vertu à se substituer à un enseignement différencié ni à des prises en charge rééducatives adaptées; mais souhaite devenir un lieu d'échange et de partage.

Club des Genêts d'Or

Le club comprend 92 adhérents.

Tous les mercredis à partir de 14 heures à la salle Curie :

- boules bretonnes : environ 20 personnes
- 2 marches : une plus soutenue de 15 personnes et l'autre de 6 personnes
- Belote : 8 à 10 équipes
- jeux de Scrabbles et de triominos

Un mercredi de janvier, nous avons la galette et nous organisons un bal avec l'orchestre FA SI LA.

En avril, nous fêtons les anniversaires des trois mois précédents.

Mme GEFFROY RACHEL 90 ANS née le 19 janvier 1915 et Mme PENVEN YVONNE 80 ANS née le 13 février 1935

Le 27 mai dernier, nous avons organisé un cochon grillé à la salle au Carec animé par JOHN.

Une sortie le 4 juin a eu lieu de l'ASSEC DE GUERLEDAN à LA VALLEE DES SAINTS.

Le club est fermé du 24 juin 2015 et recommencera le 02 septembre 2015.

Notre doyenne nous a quittés

Notre doyenne nous a quittés ce mois de juin dans sa 102^e année après une longue vie très bien remplie. Elle a rejoint Trebeurden où elle a passé toute sa vie active.



Les amis de Kerfons-Mignoned Kerfaoues

Nouvelle
Association

« Les amis de Kerfons-Mignoned Kerfaoues » vient de voir le jour sur notre commune. Une poignée de passionnés de la chapelle ont ressenti le besoin de créer une association pour la sauvegarde de la magnifique chapelle de Kerfons, et du petit patrimoine de la commune. Le but principal de l'association est de créer des événements festifs et culturels autour de la chapelle plusieurs fois par an et de lever des fonds pour que les travaux dont elle a besoin puissent se réaliser rapidement.

Le bureau est composé de : Raoul Le Chenadec, président ; Julien Rumeur, vice-président ; Jean-François Goaziou, trésorier ; Hervé Audigou, trésorier adjoint ; Françoise Allain, secrétaire ; Morgane Philip, secrétaire adjointe. La première manifestation organisée par l'association s'est déroulée à la chapelle le 6 juin, par un concert « Mille ans de musique sacrée », par l'ensemble Viaggio Musicale. Toutes les personnes intéressées pour rejoindre l'association sont les bienvenues vous pouvez contacter : Julien Le Rumeur au 06 23 41 01 83.



ASELP

350 adhérents à l'ASELP, association avec des activités diverses et variées, des animateurs bénévoles et 6 rémunérés (gym douce, dessin, cuisine, pilates sophrologie et le yoga).

L'atelier cuisine a changé d'organisation suite au départ d'Ernestine Bescond, Micheline Descamps et Mauricette Jaouen; Gwen Rouvière exercent leur talent le lundi de 9h30 à 13h30 1 fois par mois avec 14 adhérents.

Le Pilates animé par Peggy le Guyader a 2h de cours par semaine le lundi et vendredi de 13h30 à 14h30...

Le scrappbooking connaît une augmentation d'adhérents relativement importante.

La gym douce a toujours autant de succès avec Hélène qui fait de la gym acrobatique en compétition.

Le yoga compte 95 adhérents de plus que l'an passé environ 20 personnes.

L'activité « Informatique » cesse à partir de septembre si nous ne trouvons pas 1 ou 2 animateurs. Si vous-même ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait animer cette activité, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour l'année 2015/2016 une section randonnée sera mise en place.

Monique Rannou : **02 96 47 10 88**

Je n'oublie pas les autres activités qui ont toujours leurs fidèles adhérents !



Partageons la route

Vous allez trouver ce nouveau panneau sur certaines routes de Bretagne.

Il rappelle les distances de sécurité pour dépasser un cycliste ou un groupe de cyclistes.

Nous voulons rappeler que nous sommes très vulnérables sur la route, et que, en cas de choc, notre seule protection est notre casque.

Nous n'avons pas de carrosserie pour amortir les chocs et ceux-ci sont difficilement réparables chez le garagiste et ils laissent souvent des séquelles et même souvent plus (le décès).

Il est vrai que de se retrouver derrière un groupe de cyclistes n'est pas toujours agréable.

A nous aussi cyclistes d'être prudents et de faciliter au maximum notre dépassement par les voitures ou les camions.

Partageons la route en nous respectant les uns les autres.

Merci.



Association familiale du château de Kergrist

22300 PLOUBEZRE

Tél.: 02 56 39 57 97

06 81 70 59 09

Mail : chateaudekergrist@sfr.fr

**Nouvelle
Association**

Stage de dessin et peinture au château de Kergrist

Les mercredis 24 juin, 22 juillet, 5 août, 19 août, 07 octobre et 21 octobre 2015 Le château de Kergrist accueillera Jacqueline Denis qui donnera des cours de dessin et peinture dans le grand salon du château.

Le stage est destiné aux enfants à partir de 10 ans et aussi aux adultes. Les séances durent 1h00. Elles auront lieu à 15h, par groupe de 10.

Chaque élève devra envoyer son matériel : bloc de dessin, crayon de papier, fusain, aquarelle, gomme, chevalet, bloc aquarelle...

Les inscriptions se font sur réservation uniquement

02-56-39-57-97 et 06-81-70-59-09

chateaudekergrist@sfr.fr

Les tarifs : 20 euros la séance/ personne



AGENDA 2015

JUILLET

Samedi 18 juillet et Dimanche 19 juillet : kermesse des chasseurs de Ploubezre (Boulodrome)
Jeudi 23 : Repas Comité de Jumelage

AOÛT

Mardi 4 : Festival Tango
Samedi 15 : vide grenier des chasseurs de Ploubezre (Boulodrome)

SEPTEMBRE

Samedi 5 : forum des associations de 9h à 12h (Salle des sports André Paugam)
Dimanche 13 : Vide Grenier de Ploubz'anim
Dimanche 13 : Courir pour la Vie Courir pour Curie (Salle des sports André Paugam)
Jeudi 17 : Concours de Belote club des Genêts d'Or
Samedi 26 : Repas des Anciens

OCTOBRE

Samedi 3 : Repas Cécile Espoir
Jeudi 15 : Concours de belote club des Genêts d'Or
Samedi 17 : Repas Association Charlotte

NOVEMBRE

Dimanche 8 : Bal des Genêts d'Or
Mercredi 11 : Bébé Puces de Ploubz'anim
Dimanche 15 : Repas de l'Association diocésaine
Jeudi 19 : Concours de Belote club des Genêts d'Or
Samedi 21 : Journée Nationale de la Trisomie Côtes d'Armor
Samedi 28 : AG de l'ASELP
Dimanche 29 : AG + Repas club des Genêts d'Or

DÉCEMBRE

Dimanche 6 ou 13 : Téléthon ?
Jeudi 17 : Concours de Belote club des Genêts d'Or

Le mot de l'opposition

Ger an tu-enep

Ambitions pour Ploubezre !

Budget 2015

Lors du conseil d'avril dernier, nous n'avons pas voté le budget présenté par la majorité, le considérant minimaliste et ne reflétant plus le dynamisme de Ploubezre.

En effet, les chantiers de 2015 ne concernent que la mise en œuvre de nos projets : logements sociaux sur la ZAC, toiture de l'église et déploiement du gaz.

Le budget de la voirie rurale, présenté comme prioritaire, conserve un investissement identique aux mandats précédents. En voirie urbaine, les nécessités telles que le parking du CAREC et l'accès aux écoles sont reportées.

La ZAC, développement « moteur » de notre urbanisation est à l'arrêt. Avec la réussite du lotissement «Le Guilloux », il est pourtant urgent de relancer la création d'un nouveau lotissement de 25-30 lots.

Le montage financier de la propriété Gadbois à Keranroux, présenté en juillet 2014, est déjà obsolète : le montant des travaux a été doublé en 6 mois. Cette préemption au détriment d'un acheteur privé s'avère être une erreur et sa gestion locative ne sera pas sans difficulté. De plus, l'aménagement du carrefour à proximité sur la RD 11, annoncé « accidentogène », n'est toujours pas engagé...

Le pôle Saint Louis, futur équipement structurant, est également oublié. A la place, il est retenu des travaux coûteux à l'étage du CAREC. Il aurait été plus opportun de privilégier le développe-

ment de bibliothèque dans le pôle Saint Louis et de dédier la totalité du CAREC aux associations.

Nous regrettons le peu d'ambition du budget 2015.

Désenclavement du Trégor et projet de territoire LTC

Avec la récente consultation du public par LTC, nous rappelons notre position favorable au contournement du bourg, à la réaffectation du tronçon Boutil-Quillero et aux aménagements de sécurité sur la RD 11.

Effectivement, les dernières études de trafic confirment un intérêt majeur de ces projets pour la qualité de vie des Ploubezriens permettant de diviser par deux la circulation dans le bourg.

Le tronçon Boutil-Quillero permettrait de disposer de trajets sécurisés pour se rendre sur la zone industrielle, sur la côte de granit rose ou en direction de Guingamp.

Au moment de décisions imminentes avec LTC, souhaitons que la majorité puisse mieux appréhender l'intérêt général de ces projets et ainsi donner le souffle d'une vraie ambition pour Ploubezre et le Trégor.

Bon été à tous !

Jean-Yves MENOUE, Virginie CHAUVEL, Jérôme MASSE,

Gabrielle PERRIN et Michel LE MANAC'H

gauche.cmploubezre@gmail.com

Campagne nationale de prévention des risques liés à la noyade

En France, la noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 15 ans, devant les suffocations, les accidents par le feu puis les chutes. Les enfants de moins de 6 ans représentent 15 % des décès par noyade accidentelle chaque année. Face à ce constat, le ministère chargé de la santé et ses partenaires dont l'Inpes mènent des actions de prévention des noyades et des accidents liés aux baignades et sports nautiques pour apprendre aux enfants à nager et pour informer parents et enfants des gestes à adopter pour se baigner et pratiquer une activité nautique en toute sécurité. Pour les spécialistes, il semble clair qu'il est inutile de vouloir changer le comportement des tout jeunes enfants, par nature curieux et immatures. Par contre, il faut faire comprendre aux parents qu'entre 2 et 4 ans, on doit les surveiller sans cesse. Le cas des noyades est un bon exemple : dans les trois quarts des cas, les parents sont à moins de 20 mètres de la piscine. Mais ils font autre chose. Par ailleurs un enfant sans surveillance peut se noyer dans 20 cm d'eau en quelques minutes.

<http://www.inpes.sante.fr/>



L'essentiel des Conseils Municipaux

Ar pep brassañ eus kuzulioù ar gumun

Conseil Municipal du 13 février 2015

1) Analyse financière communale :

A la demande du Maire, Madame MAHE, receveur municipal, se propose de faire la présentation d'un document confidentiel remis au Maire sur l'analyse du budget communal et de ses principaux indicateurs. Cette analyse comprend des éléments de comparaison avec des moyennes de communes de même strate démographique, à l'échelle départementale et régionale.

Les principaux constats annoncés sont :

1. Une dynamique de population qui génère une croissance des bases d'impositions ;
2. Une croissance des charges réelles de fonctionnement plus rapide que les produits ;
3. Un effort d'investissement significatif sur la période 2010-2013 ;
4. L'appartenance à un EPCI qui permet des mutualisations de services ;
5. Des budgets annexes (notamment celui de la ZAC) qui pèsent sur le Fond de Roulement (FdR) et le besoin de FdR (trésorerie) ;
6. Une Capacité d'Autofinancement (CAF) et une CAF nette positive ;
7. Une marge d'évolution au titre de la fiscalité.

L'endettement du budget principal « ...s'élève à 2 522 441 € au 31/12/2013, soit 728€ / habitant ». Madame Le Maire et Madame LE CARLUER observent que ce chiffre n'inclut pas les budgets annexes, qui représentent un doublement du montant de la dette. Le ratio dette/CAF au 31/12/2013 est de 4,52 (c'est-à-dire qu'il faut 4,52 années de CAF pour payer le capital résiduel de la dette).

2) Vote des subventions :

Associations	Rappel 2014	Vote 2015
U. S. Ploubezre	2 800	2 800
Club du 3' âge (Les Genets d'Or)	350	350
U N C Section Locale de Ploubezre	250	250
Amicale Laïque	2 000	2 000
Mutuelle coups durs	250	250
Min Ran	250	250
Anciens Résistants et Maquisards du Secteur Nord I	100	100
Rederien Plouber	300	300
Rederien : Subvention exceptionnelle - Had pardon	250	250
Club Omnisports de Ploubezre	1 000	0
Foot Salle Ploubezre (FSP)		200
Trégor Hand Ball		800
La ruche artistique	2 600	2 600

Les Cascou de Ploubezre (Caisses à savon)	200	200
Ploubz'anim	300	300
Ploubz'anim : Subvention exceptionnelle		100
Arborescence	150	0
ASP22	600	750
Opération Courir pour la vie (Institut CURIE)	450	450
Papillons Blancs (ADAPEI 22)	80	80
Association des Paralysés de France	80	80
Association La Pierre LE BIGAUT (Mucoviscidose)	450	450
Secours Populaire	250	250
Téléthon / AFM (Association Locale du ...)	180	80
Association des donneurs de sang b. du Léguer	80	80
A C Trégor	155	155
Un enfant, une famille Bretonne	100	100
Cécile Espoir (en 2000, 150 €)	200	200
JALMALV	80	80
Pupilles de l'Education Nationale	80	80
15 ^{ème} de cavalerie	200	200
Souvenir Français	80	80
Trisomie 21	200	200
Rêve de clown		100
Crédits de subventions exceptionnelles	500	500
Comité de jumelage Llanbradach Ploubezre	550	500
Comité National d'Action Sociale CNAS)	7 478	7 478

Après le vote Madame LE CARLUER indique que l'enveloppe votée a respecté la proportion d'environ 80 % de la masse des subventions attribuées à des associations communales et 20 % attribuées à des associations extra communales. Par ailleurs, elle observe que les associations communales comptent 2 277 adhérents. Elle indique aussi que, selon les chiffres communiqués dans les comptes rendus, on peut estimer le nombre des adultes à 1 422 et celui des enfants ou scolaires à 855. Le montant versé au titre des subventions par adhérent est de 6,02 €. Enfin, le montant de subvention est de l'ordre de 4,97 € / habitant.

3) Affaires foncières :

A) Vente d'un terrain à la SCI CEMOSEMO à ZA Park Izellan :

Propos introductif :

Madame le Maire informe l'assemblée que la SCI CEMOSEMO représentée par Madame LE MOULLEC Céline, gérante du salon de coiffure « Zénitude » au 4 rue Paul SALAÛN, souhaite acquérir un terrain dans la ZA de Park Izellan à proximité de la pharmacie pour déplacer son commerce. Il est précisé que les frais d'acte et de branchement aux réseaux sont à la charge de l'acquéreur. Par ailleurs et pour mémoire, il est rappelé :

- que la commune a acheté fin 2014, une partie de ce terrain (A 2319) ainsi qu'une autre bande de terrain (A 2318) abritant le réseau électrique au prix de 21 780 € TTC à la SCI BGM ;
- la condition particulière de ne pas établir, ni exercer un commerce de matériel médical ou paramédical, à reporter dans l'acte.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu l'avis du service France Domaine, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces afférentes à cette transaction selon le détail suivant :

Désignation	N° cadastral	Surface	Acquéreur	Montant
Terrain de Park Izellan	A 2319	664 m ²	SCI CEMOSEMO	22 940 €
	A 1721	483 m ²		Nets vendeur

B) Convention PUP à Kerhuellan :

Propos introductif :

Madame le Maire informe l'assemblée que M. LE BOZEC Yves a déposé une déclaration préalable pour division en 2 lots de la parcelle cadastrée A 1973 et 1070 p. L'accès à ces deux lots nécessite une restructuration du chemin communal actuellement en terre par des travaux lourds de voirie et de collecte des eaux pluviales. La viabilisation de ces terrains nécessite également l'extension du réseau d'eau, d'électricité et de téléphone. Afin de délivrer les autorisations d'urbanisme pour division, la commune peut mettre à la charge de M. LE BOZEC la dépense de :

- 2 542 € pour l'extension du réseau d'électricité ;
- 6 024 € TTC pour l'extension du réseau d'eau ;
- 26 292,86 € TTC pour la structuration de la voie, la collecte des eaux pluviales et l'extension du réseau téléphone.

En conséquence il est proposé de signer une convention de projet urbain partenarial comprenant ces travaux de voirie et d'extension de réseaux pour les montants indiqués. le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention de projet urbain partenarial avec M. LE BOZEC Yves.

C) Cession de terrain par M. LE BOZEC :

Madame Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la procédure d'alignement des parcelles A 1973 et A 1070 désignées dans le point précédent, il s'est avéré que le chemin d'exploitation communal empiète sur les 2 parcelles. Elle propose donc de prolonger l'alignement délivré le 27 avril 2006 sur ces deux parcelles. En conséquence, il convient que M. LE BOZEC cède une bande de terrain à la commune, ce qu'il accepte et il convient d'autoriser le Maire à signer l'acte matérialisant le transfert de propriété aux conditions suivantes :

Désignation	N° cadastral	Surface	Acquéreur	Montant
Terrain	A 1973 p	m ²	Commune	1 €
Route de Kerguiniou	A 1070 p	m ²		

Il est précisé que tous les frais liés à cette transaction resteront à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'acquisition proposée et donne au Maire tous mandats utiles pour passer l'acte et signer toutes les pièces annexes nécessaires à sa matérialisation.

4) Convention pour Certificats d'économies d'énergies :

Monsieur VANGHENT présente ce projet et rappelle qu'il concerne plus précisément les travaux réalisés en 2014 au Groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur VANGHENT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de valoriser, pour l'ensemble du patrimoine bâti communal, les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) au travers de la démarche de collecte portée par le SDE 22 ;
- S'engage à ne pas demander une nouvelle fois, au nom de la commune, la valorisation des mêmes CEE ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'habilitation entre la commune et le SDE 22 ainsi que tous les documents relatifs à ce(s) dossier(s) ;
- Autorise le SDE 22 à recevoir la rétribution financière lié à la valorisation de ces CEE et a été informé des conditions de versements arrêtées par le SDE 22 (cf. délibération du 22/03/2013 du SDE 22).

5) Demandes de dégrèvements - Eau Potable :

Madame LE CARLUER rappelle à l'assemblée que, depuis le 1^{er} juillet 2013, les fuites après compteur dans les réseaux de distribution d'eau potable sont soumises à un encadrement des facturations émanant du gestionnaire (loi du 17 mai 2011, Décret du 24 septembre 2012). Plus précisément, le décret impose, pour :

1. Les particuliers exclusivement ;
2. Des fuites d'eau accidentelles et de bonne foi ;
3. Des fuites d'eau réparées par un professionnel ;
4. Le réseau privatif à l'exclusion des appareils, ...
5. Sur demande dûment justifiée ;

la prise en charge totale de la surconsommation dépassant le double de la consommation moyenne des 3 dernières années.

En conséquence, le Conseil Municipal n'a plus à se prononcer sur le nouveau montant de tarification, mais simplement à prendre acte de la réalité de la fuite, de son caractère accidentel, ... pour décider l'application des conditions prévues au Décret.

5) Motions :

A) Motion « Peuple des dunes » :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la Compagnie Armoricaïne de Navigation (CAN) a déposé, le 2 décembre 2009, une demande de concession minière, d'ouverture de travaux d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale pour l'exploitation du gisement de sable coquillier de la Pointe d'Armor (baie de Lannion). Récemment revue à la baisse par la CAN.

Malgré les oppositions locales, la procédure administrative s'est poursuivie et le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique va rendre sa décision très prochainement. Compte tenu de ces éléments elle propose que l'assemblée adopte la motion suivante :

CONSIDERANT :

- que les nouvelles propositions de la Compagnie Armoricaïne de Navigation de réduire les volumes, le périmètre, la durée, la période d'exploitation et de contribuer au développement de la connaissance de la ressource halieutique de la baie de Lannion ont été formulées sans concertation avec les élus locaux et qu'elles ne modifient en rien les conséquences du projet ;
 - qu'aucune étude scientifique nouvelle n'a été produite par le pétitionnaire (alternative de lieux ou de matière, courantologie, panache turbide, hydrosédimentaire, érosion côtière, lançon,...) ;
 - les conséquences immédiates et irréversibles sur une zone biologique exceptionnelle et les effets potentiels sur un trait de côte sensible à l'érosion ;
 - l'absence d'études socio-économiques poussées pour évaluer concrètement les impacts sur les activités de la baie de Lannion qui dépendent de la qualité du milieu marin ;
 - les conséquences dramatiques prévisibles sur les emplois locaux dans les domaines de la pêche professionnelle, de la plaisance, de la plongée et du tourisme ;
- Le Conseil Municipal de Ploubezre, par 20 voix pour et deux abstentions.
- **Se dit fermement opposé au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion ;**
 - **demande que l'intérêt général soit respecté et que le projet ne soit pas autorisé ;**

B) Motion « Service postal à Ploubezre » :

Madame le Maire fait part d'un projet de motion contre les modifications du service postal sur la commune, et déplorant la mise en place d'une réduction de ce service. Le Conseil Municipal de Ploubezre avait refusé le projet de La Poste de réduire la plage horaire d'ouverture du service postal au public lors de sa réunion du 7 février 2014. La direction de la Poste a mis en œuvre, à effet au lundi 12 janvier 2015, une diminution des horaires d'ouverture du bureau de Ploubezre qui a pour conséquence **sa fermeture tous les après-midis.**

Considérant que la commune de Ploubezre avec une population en constante progression (plus 700 habitants en 5 ans, quatrième plus forte progression des Côtes d'Armor), des personnes âgées résidant en campagne, une ZAC en cours de réalisation, nous ne pouvons accepter une réduction des horaires d'ouverture.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Refuse la diminution des horaires du bureau de poste telle qu'envisagée à ce jour et demande le retour aux horaires d'ouverture d'avant le 12 janvier 2015.**

6) Affaires diverses

* Garantie de maintien de salaires - MNT :

Madame LE CARLUER fait part à l'assemblée du changement de contrat dit de « Garantie de maintien de salaires » passé, dans le cadre de la « labellisation », avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) l'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée.

Conseil Municipal du 3 avril 2015

Compte de gestion 2014 – Budget principal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 pour le budget principal tel qu'établi par le Receveur Municipal.

Compte Administratif 2014 – Budget principal ;

En section d'Exploitation :

Dépenses	2 177 668,54 €
Recettes	2 715 685,67 €

Soit un excédent de Fonctionnement de clôture de 538 017,13 € hors résultat reporté, ou 609 568,22 € avec le solde reporté de N-1.

En section d'investissement :

Dépenses	1 072 562,06 €
Recettes	955 292,08 €

Soit un déficit d'investissement de clôture de 117 269,98 € hors résultat reporté, et un déficit de 437 470,07 € avec le solde reporté de N-1.

L'excédent global de clôture est donc de 172 098,15 €.

Affectation du résultat de 2014

Le Conseil Municipal, vu le résultat dégagé par l'exercice 2014 du budget général, à l'unanimité, décide de réaliser le virement prévu de la section de Fonctionnement, soit 646 000 €, à la section d'investissement (article 1068), le solde étant reporté sur l'exercice 2014.

Compte de gestion 2014 de l'Eau :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 pour le budget Eau tel qu'établi par le Receveur Municipal.

Compte administratif 2014 - Eau :

l'assemblée prend connaissance du Compte Administratif 2014 pour le budget Eau, avec :

En section d'Exploitation :

Dépenses	317 284,75 €
Recettes	354 908,39 €

Soit un excédent de Fonctionnement de clôture de 37 623,64 € avec/hors résultat reporté.

En section d'investissement :

Dépenses	87 658,18 €
Recettes	66 860,04 €

Soit un déficit d'Investissement de clôture de 20 798,14 € hors résultat reporté, et un excédent de 248,59 € avec le solde reporté de N-1 ;

L'excédent global de clôture est donc de 37 872,23 €

Compte de gestion 2014 des Opérations Funéraires :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2014 pour le budget des opérations funéraires tel qu'établi par le Receveur Municipal.

Compte Administratif des Opérations Funéraires 2014 :

En Section de Fonctionnement :

Dépenses	2 699,80 €
Recettes	2 699,80 €

Soit un solde de Fonctionnement de clôture de 0,00€ avec/hors résultat reporté.

Compte de gestion 2014 de la Zone d'Aménagement Concerté :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2014 pour le budget de la Zone d'Aménagement Concerté tel qu'établi par le Receveur Municipal.

Compte Administratif de la Zone d'Aménagement Concerté 2014 :

En Section de Fonctionnement :

Dépenses 1 885 857,68 €
Recettes 1 506 773,17 €

Soit un déficit de Fonctionnement de clôture de 379 084,51 Euros hors résultat reporté, et un déficit d'Investissement de clôture de 378 967,79 € avec le solde reporté de N-1.

En Section d'Investissement :

Dépenses 1 204 695,05 €
Recettes 2 309 811,77 €

Soit un excédent d'Investissement de clôture de 1 105 116,72 € hors résultat reporté, et un excédent d'Investissement de clôture de 495 304,95 € avec le solde reporté de N-1.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LE CARLUER, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 pour la Zone d'Aménagement Concerté.

Compte de gestion 2014 du Pôle Médical :

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2014 pour le budget du Pôle Médical tel qu'établi par le Receveur Municipal.

Compte Administratif du Pôle Médical 2014 :

En Section de Fonctionnement :

Dépenses 29 016,72 €
Recettes 50 210,81 €

Soit un excédent de Fonctionnement de 21 194,09 € hors résultat reporté, ou un excédent de 24 957,52 € avec le solde reporté de N-1.

En Section d'Investissement :

Dépenses 76 569,38 €
Recettes 37 711,00 €

Soit un déficit d'Investissement de clôture de 38 858,38 € hors résultat reporté, ou un déficit d'investissement de clôture de 97 669,49 € avec le solde reporté de N-1.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2014 pour le Pôle Médical.

Taux d'imposition pour 2015 :

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'Habitation	20,69 %	20,69 %
Taxe sur le Foncier Bâti	23,15 %	23,15 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	83,34 %	83,34 %

Budget Primitif 2014 de la commune :

A) Propos introductif :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif 2015.

- En section de Fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : 2 744 859,22 Euros.
- En section d'Investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : 2 334 311,60 Euros.

B) Vote du budget principal 2015 :

Le Conseil Municipal, vu le projet de Budget Primitif 2015, qui :

- en section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de : 2 744 859,22 Euros.
- en section d'Investissement s'équilibre à hauteur de : 2 334 311,60 Euros.

Budget Primitif 2015 de l'Eau :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif Eau 2015. Ainsi :

- En section de Fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : 335 930,54 €.
- En section d'Investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : 245 946,40 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

- En section de fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : 3 600,00 €

- Investissement : Néant

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

Budget Primitif 2015 de la Zone d'Aménagement Concerté :

Le Maire donne présentation du projet de Budget Primitif 2015 pour la Zone d'Aménagement Concerté :

- En section de Fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : 2 020 462,84 €.
- En section d'Investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : 1 940 450,84 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

Budget Primitif 2014 du Pôle Médical :

Le Maire donne présentation du projet de Budget Primitif 2015 du Pôle Médical :

- En section de Fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : 97 147,97 €.
- En section d'Investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : 168 403,49 €.

le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

SCOT : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

A) Propos introductif :

Monsieur Nicolas fait part à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, le SCOT Trégor-Goëlo propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à titre gratuit, en vue :

- « D'aider la commune à préciser ses intentions et à les traduire en commande publique » ;
- « Aider (...) la commune, au cours de la conduite du projet, dans ses discussions avec les bureaux d'études, bailleurs et/ou aménageurs retenus. »

B) Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à passer avec le SCOT du Trégor et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à la signer.

SCOT : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

A) Propos introductif :

Monsieur Nicolas rappelle aux membres de l'assemblée que la commune est propriétaire de 3 bâtiments, transformés en logements locatifs adaptés au handicap, Impasse Yves LE DERRIENNIC. Elle a soumis ces 3 logements à bail emphytéotique pour une période 55 ans à compter du 07/05/2010 auprès de la SCI Relais Habitat 22 immobilier qui a effectué les travaux de réhabilitation. Cette dernière souhaite transférer son patrimoine immobilier à la SA HLM d'Armorique (nom commercial : Armorique Habitat) ayant son siège social parc d'innovation de Mescoat à Landerneau.

Il précise que :

- A ce jour, il n'y a ni vacant, ni impayés sur ce groupe immobilier ;
- L'ANAH a donné son accord pour cette vente ;
- Le prêt PLS du Crédit Mutuel sera transféré sur l'acheteur le jour de la vente ;
- Les frais d'acte sont à la charge d'Armorique Habitat.

B) Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la cession du bail emphytéotique à la SA HLM d'Armorique ;

Par ailleurs, il :

- Autorise le Maire à signer l'annulation du pacte de préférence accordé à RH 22 pour son transfert à la SA HLM

d'Armorique;

- Donne pouvoir au Maire pour signer l'acte authentique, avec possibilité de substituer un clerc de notaire, et pour signer toutes pièces annexes et tous documents nécessaires à sa formalisation ;
- Stipule que la cession aura lieu dans les mêmes conditions que le bail du 21/05/2010
- Désigne la SA HLM d'Armorique redevable des frais liés à la transaction.

Affaires diverses

* Projet de fermeture d'une classe à l'école maternelle:
Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'entretien téléphonique du jeudi 2 avril 2015 qu'elle a eu avec Mme LE BROZEC, Inspecteur de l'Education Nationale, sur un projet

de fermeture d'une classe à l'école maternelle pour la rentrée prochaine. Elle propose que l'assemblée prenne position sur ce projet annoncé.

Le Conseil Municipal de Ploubezre, prenant acte des éléments énoncés par le Maire et Madame GOAZIOU, à l'unanimité, déplore le projet de fermeture d'une classe de l'école maternelle par l'inspection Académique en considérant que cette décision va à l'encontre l'intérêt de tous et surtout des enfants de la commune et demande à Madame l'Inspectrice Académique de bien vouloir reconsidérer sa proposition annoncée et de maintenir l'ensemble des classes de l'école maternelle de Ploubezre.

Conseil Municipal du 11 mai 2015

1) Modification des statuts de LTC

A) Propos introductif

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de LTC de modifier ses statuts conformément au projet de délibération suivant. Il s'agit, en substance, d'adaptations à la réglementation ou de la prise en compte d'évolutions induites par la fusion avec la CCCT.

B) Décision

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Approuve le projet de modification de l'article 3 des statuts de Lannion Trégor Communauté définissant les compétences de l'établissement.

Demande au Préfet des Côtes d'Armor de modifier en ce sens l'article 3 de l'arrêté du 21 novembre 2014.

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Article 3 : COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LANNION-TREGOR-COMMUNAUTÉ I – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1- Développement économique et touristique

1.1 Développement économique

1.2 Enseignement supérieur, recherche et formation

1.3 Coordination et développement du tourisme

2- Aménagement de l'espace communautaire

3- Equilibre social de l'habitat

4- Politique de la ville dans la communauté

II - COMPÉTENCES OPTIONNELLES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1- Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire

2- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Qualité de l'eau y compris protection de la ressource.
- Energie
- Espaces naturels
- Déchets
- Actions de sensibilisation à la protection de l'environnement
- Construction, aménagement, entretien et gestion de tout site et équipement d'intérêt communautaire
- Lutte contre les pollutions de toute nature notamment lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores

3- Equipements et services sportifs et culturels d'intérêt Communautaire

3-1 Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et services culturels et sportifs d'intérêt communautaire (en termes d'investissement et de

fonctionnement)

3-2 Soutien aux associations, actions, manifestations et événements culturels et sportifs d'IC

2) LTC – Accord local :

A) Propos introductif :

Madame le Maire rappelle que la fusion de LTC avec CCCT a conduit à ce que le nombre total de délégués communautaires soit réduit, notamment le nombre des représentants de Ploubezre. Elle précise que les nouvelles dispositions proposées par LTC conduisent à ce que la commune de Ploubezre retrouve son nombre initial de délégués mais qu'il ne s'agit pas, ici, de se prononcer sur le nom d'un éventuel nouveau délégué.

Le conseil municipal, par deux abstentions approuve la mise en place d'un conseil communautaire comptant 76 sièges de conseillers communautaires répartis de la façon suivante :

Communes	Population Municipale 01/01/2015	Nombre total de conseillers suivant l'accord
Lannion	19 380	16
Perros-Guirec	7 376	6
Pleumeur-Bodou	4 005	3
Trébeurden	3 670	3
Plestin-les-Grèves	3 660	3
Ploubezre	3 633	3
Louannec	3 020	3
Ploumilliau	2 481	2
Trégastel	2 451	2
Plouaret	2 179	2
Rospéz	1 734	2
Ploulec'h	1 673	2
Cavan	1 456	2
Plounévez-Moëdec	1 447	2
Trédrez Locquémeau	1 441	2
Saint-Quay-Perros	1 408	1
Trévou-Tréguignec	1 398	1
Trélévern	1 363	1
Le Vieux-Marché	1 306	1

Prat	1 164	1
Tonquédec	1 131	1
Pluzunet	1 016	1
Kermaria-Sulard	989	1
Loguivy-Plougras	931	1
Caouënnec-Lanvézéac	858	1
Plounérin	742	1
Lanvellec	564	1
Plufur	558	1
Saint-Michel-en-Grève	465	1
Trémel	431	1
Plougras	427	1
Trégrom	402	1
Quemperven	397	1
Coatascorn	249	1
Berhet	238	1
Plouzélambre	227	1
Mantallot	217	1
Tréduder	199	1
	76 286	76

3) Urbanisme - Convention avec LTC :

Monsieur NICOLAS rappelle à l'assemblée que l'instruction des autorisations d'urbanisme est jusqu'à présent une prestation exercée gratuitement par l'Etat (services de la DDTM). Les priorisations de l'Etat laissent désormais cette mission aux EPCI de plus de 10 000 habitants à compter du 01/07/2015. En conséquence, Lannion Trégor Communauté a décidé la création d'un service commun d'instruction à partir du 01/07/2015 afin de procéder, gracieusement, à l'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Le Conseil Municipal, décide, par 16 voix pour et 7 abstentions d'approuver la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du Sol, D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire, D'adhérer au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

4) Remplacement d'un adjoint :

4.1 Démission de Monsieur LE DROUMAGUET :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur Yves LE DROUMAGUET a souhaité démissionner pour des raisons personnelles de ses fonctions d'Adjoint au Maire, sans se démettre de sa qualité de membre du Conseil Municipal.

4.4. Candidats aux fonctions d'adjoint au Maire :

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté que la candidature de Monsieur Frédéric LE FOLL à la fonction de 5^{ème} adjoint au maire avait été présentée. Il a alors été procédé à l'élection de l'adjoint au Maire.

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 18
e. Majorité absolue 12
Candidat : Le Foll Frédéric, nombre de suffrages obtenus 18.

4.6. Commission Jeunesse et Sports :

Au cours des débats, l'assemblée prend acte que la com-

position de la Commission Jeunesse et Sports reste inchangée.

5) Programme voirie 2015 :

Madame le Maire demande à Monsieur LE FOLL de bien vouloir présenter le programme voirie 2015 tel que présenté en commission de travaux.

Monsieur LE FOLL indique que les voiries proposées par la commission sont :

- Route de Kerivoanic, pour un coût estimé de 98 978,34 € (TTC) ;
- Route de Conventan Glaëran pour un coût estimé de 28 109,70€ (TTC) ;
- Route de Quinquis pour un coût estimé de 42 067,36 € (TTC) ;
- Route de Keroual pour un coût estimé de 22 027,32 € (TTC) ;

L'enveloppe de travaux ainsi constituée représente un coût de 191 182,72 TTC (159 318 ,93 € HT), soit un dépassement de l'enveloppe annoncée au BP de l'ordre de 15 000 €. Par ailleurs, Monsieur LE FOLL observe que le financement espéré de la part de LTC est de l'ordre de 26 439,75 € et n'a pas été évalué au Budget Primitif. En réintégrant ce financement, ce qui ne modifie pas l'équilibre financier du BP, il n'y a plus de dépassement, ce qui lui paraît être conforme à la décision de l'assemblée.

Puis Madame PERRIN s'interroge sur un éventuel programme de travaux en voirie urbaine. Madame le Maire et Monsieur LE FOLL indiquent alors qu'une réflexion est en cours sur plusieurs sections de voirie : sortie de bourg (direction Plouaret), sortie de bourg (route de Keriell, suite aux travaux en cours), Chemin du moulin de Keranroux (maison du vieux tonneau, suite aux travaux d'assainissement et AEP).

Financement du programme voirie 2015 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de programme de travaux « Voirie Rurale » comprenant la réalisation des voies de Kerivoanic (2ème tranche) de Conventan Glaëran et de Quinquis ; il adopte le plan de financement suivant :

LTC aide à la voirie communale (20 %) / Kerivoanic	16 496,39 €
LTC aide à la voirie communale (20 %) / Conventan Glaëran	4 684,95 €
LTC aide à la voirie d'intérêt communautaire (15 %) / Quinquis	5 258,41 €
Commune :	114 523,80 €
Total	140 962,83 € H. T.

6) Natura 2000 : modification de périmètre :

A) Propos introductif :

Monsieur VANGHENT fait part à l'assemblée de la transmission, par les services de l'Etat, du dossier de consultation sur le projet d'extension du site Natura 2000 de la « Rivière du Léguer forêts de Beffou, Coat An Noz et Coat an Hay ». Il précise que l'avis motivé des Communes concernées est demandé. Il observe aussi qu'un dossier dit « ... de liaison », particulièrement complet, et relatif au site Natura 2000, est à disposition du public en Mairie depuis 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet donne un avis favorable par 21 voix pour et 2 abstentions.

7) BSB - Garantie d'emprunts sur 15 logements :

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la construction de la 2ème tranche de logements sociaux dans la ZAC, soit 15 logements, la commune doit s'engager à apporter une garantie d'emprunt sur 50 % du financement demandé auprès de la caisse de dépôts et consignations soit :

Type de prêt	Emprunt travaux	Garantie Commune (50%)	Emprunt foncier	Garantie Commune 50%
PLUS	835 503	417 751,50	127 309	63 654,50
PLAI	368 299	184 149,50	46 294	23 147,00

La garantie porte sur 688 702 € d'une enveloppe globale à garantir pour 1 377 405 € de travaux et foncier, le solde étant garanti généralement par le Conseil Général. Il est donc proposé que la commune accorde sa garantie à hauteur de 50 % les emprunts contractés par BSB auprès de la caisse des dépôts et consignations et d'autoriser le Maire à signer l'acte de garantie.

Le Conseil municipal de PLOUBEZRE accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de prêts d'un montant total de 1 377 405 euros souscrits par Bâtiments et Styles de Bretagne auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt constitué de 4 lignes du prêt est destiné à financer la construction de 15 logements, rue Tanguy Prigent à PLOUBEZRE.

8) **Projet de recrutement d'un apprenti au Service Technique :**

Madame Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de contrat d'apprentissage en alternance formulée par un jeune postulant en CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), option Aménagement de l'Espace et Environnement.

Par ailleurs le contrat doit prévoir la rémunération de l'apprenti, en fonction de son âge, sur la base de 25 % du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) la première année, 37 % la seconde année et, selon le cas, 53 % la troisième année.

Le Conseil Municipal :

1. approuve la proposition de mise en place d'un contrat d'apprentissage ;
2. autorise le Maire à procéder au recrutement ; donne son accord sur la rémunération sur les bases légales présentes.

9) **Convention de travaux d'eau avec LTC :**

En pratique, il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention de travaux à réaliser par LTC, sur décision expresse du Maire, savoir :

TRAVAUX 2015	Montant prévisionnel € HT	MOE (5% du montant des travaux)
Peinture local soude (remarque ARS décembre 2013)	1 800 €	90 €
Caillebotis local soude	600 €	30 €
Divers petit matériels : sondes analogiques, clapets, pompes javel ...	5 000 €	250 €
Renouvellement de compteurs : 120 unités	12 000 €	600 €
Divers réseaux, branchements	15 000 €	750 €
Renouvellement canalisation Eternit route de Plouaret DN 125	60 000 €	3 000 €
Basculer 4 branchements route de Keranglas de la DN 50 à la 160 PVC	6 000 €	300 €

Télérelève Intermarché par GSM	1 900 €	95 €
Renouvellement de conduite amiante route de la Déchetterie	31 000 €	1 550 €
Etude schéma directeur eau potable	10 000 €	500 €
TOTAL TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE	143 300 €	7 165 €
TOTAL CONVENTION 2015		150 500 €

Décision :

L'opportunité des travaux sera appréciée par la commune au cas par cas, et soumis à son autorisation avant réalisation.

10) **Convention Ker Huel Contact :**

Madame Le Maire informe l'assemblée de l'intérêt que la commune peut avoir à recourir aux services proposés par l'association intermédiaire Ker Huel Contact pour le recrutement occasionnel de personnel qualifié. A cette fin, il convient d'adhérer au service (25 € annuels) Le Conseil Municipal, décide d'adhérer à l'association Ker Huel Contact (KUC).

11) **Affaires diverses :**

* **Acquisition de matériel de voirie :**

Monsieur LE FOLL fait part des résultats de la consultation pour le renouvellement du matériel de voirie, avec l'acquisition d'un tracteur de marque MASSEY FERGUSON au prix de 85 091 € chez AS3. Le contrat prévoit une reprise de 22 800 € du matériel actuel. Par ailleurs il indique que la commande d'une épareuse de marque Noremat avec une tête de cureuse de marque FERRI a été passée au prix de 54 960 € chez ALEXANDRE,

* **Acquisition d'un mini-bus :**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'acquisition d'un véhicule 9 places, Renault trafic allongé (= > coffre + important) pour un prix de 10 K€.

Reste à acquérir un véhicule pour remplacer le C15 de la cantine.

Mesdames ROBIN-DIOT et GOAZIOU informent l'assemblée des entretiens de recrutement pour la chapelle de Kerfons et du Centre aéré le 11 avril dernier). Madame ROBIN-DIOT précise que les dates d'ouverture de la chapelle et l'effectif des guides restent inchangés.

* **Jury de fleurissement :**

Madame le Maire et Madame DIOT-ROBIN rappellent à l'assemblée que le concours de fleurissement n'est plus organisé par le département et proposent un échange de juré avec la commune de Ploulec'h. Suivent quelques échanges, puis l'assemblée convient de reconduire les membres suivants du jury, soit : Arnaud MORVAN, Nelly THOMAS, Régis HUON de PENANSTER, Brigitte GOURHANT et Yves LE DROUMAGUET.

* **Ecole maternelle :**

Madame GOAZIOU rappelle à l'assemblée sa précédente délibération sur le projet de retrait d'un poste à l'école maternelle et propose à l'assemblée de délibérer sur le projet de motion

La motion est adoptée à l'unanimité.

* **Inauguration des travaux de GAZ dans le bourg :**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la date de réception des travaux de gaz dans le bourg qui est prévu le 26 mai prochain, à 18 heures, au CAREC.

* **Kerguiniou :**

Madame le Maire rappelle que la cérémonie commémorative des combats de Kerguiniou aura lieu le dimanche 24 mai et invite les membres de l'assemblée à y participer.

Infos pratiques / Titourou pleustrek

Mairie

Horaires d'ouverture :

- Lundi et samedi : de 9h à 12h
- Mardi, mercredi, jeudi, et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone : 02 96 47 15 51

Courriel : mairie@ploubezre.fr

Site internet : www.ploubezre.fr

Permanence des élus (sur rendez-vous) :

Maire : Brigitte GOURHANT

- Mercredi et samedi de 10h à 12h



1^{er} Adjoint : Gildas NICOLAS, chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Equipements structurants

- Mardi de 17h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h



2^{ème} Adjoint : Catherine GOAZIOU, chargée de la Petite enfance, des Affaires scolaires et Péricolaires

- Mardi de 9h à 10h30 et samedi de 10h à 12h



3^{ème} Adjoint : Annaëlle LE MAU, chargée des Personnes Agées, de la Solidarité et des Affaires Sociales

- Vendredi de 10h45 à 11h45



4^{ème} Adjoint : Marie Pierre LE CARLUER, chargée des Finances

- Vendredi de 9h30 à 10h30



5^{ème} Adjoint : Frédéric LE FOLL, chargé de l'Agriculture, des Travaux, de la Voirie, du Cadre de Vie

- Mardi de 10h à 11h30



6^{ème} Adjoint : François VANGHENT, chargé de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable

- Vendredi à partir de 16h



Conseiller Municipal Délégué : Louis JEGOU, chargé de la Culture, de la Vie Associative

- Jeudi de 17h à 18h



Conseiller Municipal Délégué : Armèle ROBIN-DIOT, chargée du Tourisme, de la Communication et de l'Information

- Mercredi de 17h à 18h



Services médicaux

Pôle Médical et Para-Médical : 2, rue François Tanguy-Prigent

Médecin Généraliste :

Docteur Alain CLECH : 02 96 47 14 15

Chirurgien-Dentiste :

Docteur Eric ESNAULT : 02 96 54 74 13

Cabinet Infirmier : 02 96 37 79 40

Christelle GUIGNARD

Anita LE BRAS

Françoise LE FEON

Masseurs Kinésithérapeutes : 02 96 47 14 44

Isabelle OLLIVIER

Podologue :

Nadège BLIGNE-JORET : 02 96 37 53 76

Médecin Généraliste : Docteur Olivier CAOULAN

7, Rue Paul Salaun - Tél : 02 96 47 13 66

Chirurgiens-Dentistes : Docteur Ofelia VLAD

Docteur Andrei GROZA

4, Place de la Poste - Tél : 02 96 47 12 03

Orthophoniste : Annaëlle LE MAU

Kermin, route de Tonquédec - Tél : 06 40 51 55 57

Pharmacie : Laurent BERNARD-GRIFFITHS

2, rue Pierre-Yvon Tremel - Parc Izellan - Tél : 02 96 47 15 31

Poste

Horaires d'ouverture :

- Fermé le lundi
- Les mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h
- Le jeudi : de 9h30 à 12h
- Le samedi : de 9h à 12h

La poste est fermée les après-midis.

A noter **la fermeture du bureau de poste du 17 au 29 août.**

Levée du courrier : du lundi au vendredi 14h45, le samedi 10h45

Contact au 02 96 47 14 49

Déchèterie

La déchèterie du Creyo, ouverte à tous, a désormais des horaires valables toute l'année :

Les lundi, mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les horaires des 10 autres Eco-relais ou déchèteries de la communauté d'agglomération, eux aussi ouverts à tous, sont à votre disposition à la mairie.

Date des encombrants :

le 10 septembre et le 10 décembre.

Le retrait des encombrants se fait sur inscription. Contacter : LTC au : 080022300

Services d'urgence

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Gendarmerie nationale : 02 96 37 03 78

Centre hospitalier : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor : 02 96 46 65 65

Écoles

École maternelle : 02 96 47 13 01

École élémentaire : 02 96 47 13 02

LA TURQUOISE

KEBAB
BURGERS
GRILLADES

sur place ou
à emporter

Tél : 02 96 91 52 16

2 Rue Jean Marie Le Foll - 22300 PLOUBEZRE

ANNE TAXI

Anne-taxi.com

PLOUBEZRE/LANNION/PERROS GUIREC

Artisan taxi
anne-taxi-lannion@gmail.com

TAXI

06.07.49.73.32

GROLEAU

CHARPENTE
MENUISERIE BOIS ET PVC
Menuiserie Aluminium Technal - FABRICANT
MIROITERIE - FERMETURE
NEUF ET RÉNOVATION

SCEG - Menuiseries Tél. 02 96 49 02 02

Rue de Colombier - B.P. 74 - 22700 PERROS-GUIREC - Fax: 02 96 23 16 12 - groleau.as@wanadoo.fr
Société Coopérative des Et. Orléans RC Dourges 84 811 - Siret: 228 107 028 20001 - Code APE 4220A - TVA Intr. FR 26
Espace de Rencontre - 02 96 49 02 02

FERRET JIMMY

Peinture, décoration, ravalement.
Démoussage et peintures sur toiture
Revêtement sols et murs.

Rte de Kernabat - 22300 PLOUBEZRE
Tél. : 02 96 47 17 79
Port. : 06 62 89 78 87

BRIAND

Combustible

02 96 48 10 41
LANNION

fioul maxifioul

- FIOUL - GAZOLE
- BUTANE - PROPANE
- BOIS - CHARBON
- ENTRETIEN - RAMONAGE

ARMOR RENOV

Enduit Chaux-sable
Chanvre Badigeon

Pierre Restauration Reconstruction

Mur-cloison
Brique
Béton
Céllulaire

Tél : 02 96 47 12 56
22300 - Ploubezre

Sol - Terre cuite
Aggloméré de schiste
Schiste expansé - Hérisson - Sol naturel

Jean-Hervé CARN

Plâtrerie
Cloisons-sèches-Isolation
Faux plafonds

Route de Morlaix - Trédrez
22300 LANNION
Tél. 02 96 35 77 04 - Fax 02 96 35 74 96
carnjeanhervé@wanadoo.fr

Ludo Conduite

2 place de la poste - 22300 PLOUBEZRE
Tél. 02 96 37 60 09
Mobile : 06 47 80 66 60
Mail : ludoconduite@orange.fr

Aurélien Couverture

Couverture - Zinguerie
Neuf & Rénovation

Aurélien Padé / Kerbrézant - 22300 PLOUBEZRE
Tél. 02 96 37 66 68

COUVERTURE - ZINGUERIE D. LE ROUX

Neuf et Rénovation

PLOUBEZRE 02 96 47 18 13

David Mestric

Plomberie
Chauffage
Électricité
Énergie
Renouvelable

S' Jean 22420 PLOUARET
email : mestric@wanadoo.fr
Tél/Fax : 02 96 38 96 98

TRÉGOR AMBULANCES TAXIS

Taxis • Ambulances • VSL

Toutes distances • Tous Transports • Assis • Allongés
Acc. Travail • Rayons • Dialyses • Scanner • Gares • Aéroports

TAXI LANNION PLOUBEZRE - 02 96 47 10 10
PLOUARET - 02 96 38 34 34
TAXI TREVOU-TREQUIGNEC - 02 96 23 74 30
PLESTIN-LES-GRÈVES - 02 96 54 15 15 - Fax 02 96 54 15 16
tregorambulances@orange.fr • www.tregor-ambulances.com

TREGOR INFORMATIQUE

www.tregorinformatique.fr
06 21 42 40 73

DEPANNAGE - FORMATION
INSTALLATION A DOMICILE
VENTE DE MATERIEL
PARTICULIER et PROFESSIONNEL

LE GUEN PEINTURE

Une Équipe à votre service!

OUVERT LE SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE

Décoration Peintures Ravalements
Revêtements Isolation

Z.A. de Kerbiquet
22140 CAVAN
Tél. : 02 96 37 41 38
Fax : 02 96 47 12 35
Z.A. de Kervanon
29610 PLOUIGNEAU

Salle d'exposition et galerie de 200 m²

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Taxi MENEZ

Ploubezre-Lannion
Conventionnés (Chimio,
Radiothérapie, etc)

06 12 73 10 06
06 08 35 15 21

Électricité François COSENTINO

RÉNOVATION - NEUF
REMISE EN CONFORMITÉ
ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

INSTALLATION BIOTIQUE
Installation en câbles et fils blindés
Mesure de champs électromagnétiques

MOTORSATION
Portes, Portails automatiques.

Tél. 02 96 47 11 66
Tél. 09 64 19 32 89
Mob. 06 63 69 28 18
22300 PLOUBEZRE
cosentino.francois@wanadoo.fr

Tous vos changements de Carte Grise en 10mn, pour tous les véhicules!

CARTAPLAC Lannion
2 Bd Louis Guilloux
22300 LANNION
Tél: 02 96 13 11 11
lannion@cartaplac.com

POINT SERVICE
CARTE GRISE
HABILITÉ & AGRÉÉE

Jo Simon s.a.

PAYSAGES ENVIRONNEMENTS SPORTS

Echangeur de Saint Eloi - 29260 PLOUDANIEL
Tél 02 98 30 37 20 - FAX 02 98 30 31 26 - josimonsa@orange.fr

Nous remercions nos annonceurs pour leur soutien